

COMITÉ SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2024

Le comité syndical a été convoqué le 8 novembre 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix délibératives : 68

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Pierre DREVET, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Fabrice BOUCHUT, Patrick WETTA, Philippe ARIES, Yannick JARDIN, Bernard CHAVEROT

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Philippe DENIS, Monsieur Joël EPINAT

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

François DRIOL : Allez, si vous le voulez bien, on va rentrer dans le vif du sujet et je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Donc si la technique ne nous lâche pas, vous allez voir apparaître paraître à l'ordre du jour de notre séance, je ne veux pas en donner lecture. Vous avez le temps de le consulter tranquillement. On n'a pas fait l'appel. Allez Julien ! C'est ton moment de gloire, profite en ! Donc pour l'appel ce n'est pas gênant, mais pour la suite, je vous demanderai d'utiliser vos micros pour intervenir. Bon, d'habitude c'est pour discipliner, là c'est pas le cas, mais c'est surtout parce qu'on a au moins dans la première partie de la réunion, des gens qui sont en visio. Donc ce sera beaucoup plus confortable pour eux de suivre nos échanges si vous utilisez la sono.

Julien DUCHE fait l'appel.

François DRIOL : Merci Julien pour cette entrée en matière et je remercie tous ceux qui sont là et aussi tous ceux qui ont pris la peine de s'excuser. Donc, nous allons adopter le compte rendu de la réunion précédente du comité syndical du 4 octobre. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Comme toujours, j'ose espérer que si vous en aviez, vous n'auriez pas attendu ce matin pour les faire. Donc, je pars du principe que ce compte rendu est adopté à l'unanimité et je vous remercie. Alors ensuite, on va tout simplement évoquer la suite et la fin, si j'ose dire, du processus que nous avons avec le Grand Lyon. Je ne vais pas refaire tout l'historique. Je pense que ce matin, on n'a pas le temps de trop se disperser là-dessus. À la suite d'une longue réflexion et de discussions approfondies, nous avons pris la décision de quitter l'Entente que nous avons avec le Grand Lyon sur la réflexion d'une solution de débouché pour nos déchets dans le dispositif de valorisation énergétique. Les échanges épistolaires formalisant la chose avec le Grand Lyon ont été exécutés et nous avons pris le soin d'adresser un courrier à chaque président d'EPCI pour l'informer, pour essayer de nous efforcer de faire acter cette décision par chaque membre du SYDEMER, étant entendu que tout le monde est prévenu qu'on est vraiment uniquement dans un processus de formalisation. Certains nous ont déjà répondu, d'autres c'est en cours, mais comme ce n'est pas un sujet de débat, c'est juste un point d'actualité. Sauf si quelqu'un lève la main bien évidemment. Mais sinon, je vous propose de passer à la suite en sachant qu'il n'y a pas de vote à ce sujet.

Alexandre BREUIL : Je voulais même clarifier parce que, nous, on a préparé le projet de courrier de réponse au Grand Lyon, on est prêt à l'envoyer. Donc, on a reçu formellement le courrier de LFA, on a reçu la réponse du Pilat rhodanien. S'il faut qu'on suspende en fait l'envoi du courrier au Grand Lyon pour formaliser par écrit le retrait du SYDEMER de l'Entente, parce qu'il y aurait des éléments à porter à notre connaissance, je pense qu'il faut le dire maintenant parce que nous, on s'était engagé finalement courant novembre - on est déjà à la mi-novembre - d'envoyer le Courrier au Grand Lyon.

George ROCHETTE : Pour Forez Est on l'a fait le courrier.

Antoine MONTENON : On ne l'a pas reçu.

Georges ROCHETTE : Non mais c'est en cours.

Fabrice BOUCHUT : Pareil pour les Monts du Lyonnais.

Nicole PEYCELON : Et Métropole a répondu ?

François DRIOL : Oui oui, non, c'est bon, y a pas de souci avec Métropole. Oui, ok, merci. Je suis vice président, je signe. J'ai dit. J'ai connu des collègues vice présidents qui hésitent à signer. Moi je signe. Après, je ne suis pas toujours sûr d'avoir le droit de signer, mais il faut qu'on avance. On est là pour travailler, on n'est pas là pour faire des ronds de jambe. C'est sûr que si le président du Grand Lyon intervient auprès du président de métropole en disant c'est pas toi qui a signé, bon. Jusqu'à présent, tout ce que j'ai signé n'a pas été remis en cause, donc y a pas de raison que ça change. Donc merci, ça nous permet d'avancer aussi dans la formalisation des choses, étant entendu que le dernier point d'information à ce sujet, j'ai essayé d'entrer en contact verbalement avec mon homologue du Grand Lyon n'a pas eu le temps de me rappeler. J'aurais bien l'occasion de la croiser et d'évoquer verbalement les choses. Mais de toute façon, il n'y a pas d'effet de surprise pour eux. Ils savent, ils savent. Ils ne seront pas surpris par le courrier qu'ils vont recevoir qui met fin à notre participation à l'Entente. Ce qui ne devrait pas les déranger puisque de toute façon, c'était pour nous rendre service qu'ils nous proposaient ça. Ça ne devrait pas poser de problème. Allez, sujet suivant donc la convention, le passage en compte financier unique, convention avec la préfecture. Là, je laisse les techniciens développer. C'est qui? C'est toi Antoine? Je t'en prie.

Antoine MONTENON : Pour rappel, donc le compte financier unique est une obligation d'ici 2026 au plus tard. Et pour que le SYDEMER puisse passer en compte financier unique, il y a deux éléments qui doivent être réalisés. Le premier, c'est être au référentiel comptable M57, ce qui est déjà le cas aujourd'hui au niveau du SYDEMER. Et le deuxième point, c'est d'avoir mis en place une dématérialisation des documents budgétaires auprès de la préfecture dans un format particulier qui est un format XML. Je ne vais pas rentrer dans ce détail. Aujourd'hui, il y a une dématérialisation des actes, mais pas des actes budgétaires au niveau du SYDEMER. Et donc c'est pour ça qu'il apparaît, après consultation de la préfecture, le besoin de signer une nouvelle convention qui vous a été transmise. En tout cas, le modèle de convention vous a été transmis. L'idée, c'est simplement de pouvoir envoyer les actes budgétaires par un format dédié pour passer au CFU directement pour le compte financier 2024 qui sera donc voté en 2025.

François DRIOL : Des questions ou des remarques là-dessus ? Non. Pas d'abstention ? Adoptée à l'unanimité pour la rédaction de la signature de cette convention.

Alexandre BREUIL : Et juste pour préciser, c'est la fin du comité syndical. Et là, on commence le groupe de travail.

François DRIOL : La partie délibérante est déjà terminée. Mais enfin.

Alexandre BREUIL : Heureusement qu'on a un peu de travail derrière.

François DRIOL : On passe aux choses sérieuses.

Antoine MONTENON : Donc je reprends la parole. Donc là, juste pour resituer un peu le programme d'ici mi 2026 qui correspond plus ou moins aux élections municipales. Donc là c'est pour vous dire qu'on va traiter les deux sujets qui sont évoqués. Le sujet du transfert de compétences. Donc, c'est le premier qui va être évoqué avec le cabinet Parme et le cabinet partenaire Finances locales qui nous accompagne sur ce sujet. Et la deuxième partie est relative à la mise en place d'une unité de valorisation énergétique sur le territoire. Donc ce sera le deuxième sujet du groupe de travail, c'est

simplement pour vous remettre le calendrier en tête. Donc là, comme vous le voyez, on est tout à gauche du calendrier. L'objectif est de pouvoir aller, en tout cas de pouvoir réaliser ce calendrier dans les meilleures conditions. Transfert de compétences. Donc on a le cabinet PARM et le cabinet PFL qui est partenaire finances locales qui sont présents ici en visio pour justement évoquer ce sujet de l'étude du transfert de compétences.

François DRIOL : Vous nous entendez ? Bonjour. Bienvenue.

Gaëtan HUET : Très bien. Bonjour.

François DRIOL : Et merci pour votre pour votre présence.

Gaëtan HUET : C'est normal. Le cabinet de Parme sera présent. Ils ont quelques minutes de retard, mais on peut commencer la présentation Antoine. Il n'y a pas de difficulté.

Antoine MONTENON : Je te laisse dérouler les slides Gaëtan.

Gaëtan HUET : Donc là tu vois et tu projettes le support. C'est bon ?

Antoine MONTENON : Absolument. J'ai la première page.

Gaëtan HUET : D'accord. Donc bonjour à tous, On a déjà eu l'occasion de présenter un premier document il y a quelques semaines. Quelques rappels sur ce qu'il a été présenté au précédent comité à part. Ce sont des rappels juridiques, mais je vais me faire la parole de Parme. Je vais reprendre les éléments présentés.

Antoine MONTENON : Mathieu vient d'arriver.

Mathieu NOEL : Bonjour à tous, Excusez moi, j'étais en visio, que j'ai interrompue.

François DRIOL : Merci de vous joindre à nous.

Gaëtan HUET : Est ce que tu veux reprendre rapidement ces slides, Mathie, qui réprécise les grandes lignes du dernier comité ou est-ce que je prends la main ?

Mathieu NOEL : Oui oui. Merci Gaëtan Mais ce qu'on peut dire en effet que c'est que, comme vous le savez, il y a le principe du caractère insécable de la compétence traitement des DMA. Hors la question des quais de transfert et de déchèteries qui ne sont pas véritablement du traitement et donc ça doit effectivement porter sur la totalité des flux de DMA et d'exploitation des unités de traitement, étant entendu que dans les unités de traitement, mais juridiquement aussi bien la valorisation énergétique que le tri de la CS. C'est vraiment deux éléments qui ressortent complètement et exclusivement de la compétence traitement. Ce qu'on peut dire aussi, c'est qu'il y a le principe d'exclusivité bien connu, que vous connaissez bien en matière d'intercommunalité, et que donc, une fois la compétence transférée, eh bien il y a en effet un dessaisissement total des EPCI initialement compétents en matière de traitement des déchets. Donc plus de possibilité de prendre des actes quelconques, que ce soient des actes unilatéraux ou contractuels en lien avec le traitement des déchets. Alors on peut quand même nuancer un tout petit peu le propos. Il a été introduit dans le CGCT, la possibilité pour la structure compétente en matière de traitement de conclure des contrats d'objectifs avec les ses collectivités membres compétentes en matière de collecte. Voilà,

c'est une petite nuance qui a été apportée et qui permet à celui qui ne fait que le traitement de néanmoins se préoccuper de la collecte et d'apporter des soutiens financiers. D'ailleurs, ce qui dérange le principe d'exclusivité de la compétence. On peut aussi nuancer ou pas vraiment nuancer le propos, mais de dire qu'il existe des mécanismes qui permettent d'assouplir un peu ce transfert complètement exclusif de la compétence avec la possibilité conventionnellement d'organiser une sorte de délégation de compétence entre la structure compétente en matière de traitement et ses membres, en l'occurrence les EPCI, pour récupérer non pas l'entièreté de la compétence, mais une possibilité d'intervenir sur tel ou tel aspect du traitement des DMA.

Gaëtan HUET : Et donc, par rapport à la dernière présentation, il va y avoir un positionnement nécessaire par rapport à ce que tu disais sur la composition exacte du transfert, c'est à dire le périmètre transféré.

Mathieu NOEL : Oui, parce que les sujets qui sont sur les quatre volets, là, c'est Voilà, c'est exactement ce que légalement on accepte comme pouvant être soit dans l'un soit dans l'autre des aspects de la compétence élimination des déchets, c'est à dire soit dans le traitement soit dans la collecte. Donc c'est les déchèteries, le transport, les quais de transfert. D'ailleurs on s'est trompé parce que je pense que la parenthèse haut de quais et bas de quais, c'est plutôt en lien avec les quais de transferts que la déchèterie. On pourrait d'ailleurs tout à fait imaginer, c'est ce qu'on dit un peu plus bas, là, c'est que ces sujets, qu'on peut sculpter en fait dans la compétence, pourraient ne pas être gérés de la même manière entre tous les membres, et on peut tout à fait construire sur ces sujets là, une logique à la carte.

François DRIOL : On peut. Ça vous paraît une bonne solution ? C'est juste pour essayer de convaincre quelqu'un qui hésiterait à nous rejoindre.

Mathieu NOEL : Alors Gaëtan, tu auras sans doute ton avis, mais je parle juridiquement. Nous on ne pense pas que c'est une bonne solution parce qu'évidemment ça complexifie, parce qu'il faut avoir des budgets séparés, il faut gérer éventuellement une gouvernance de manière distincte. Enfin, clairement, ça, ça complique le sujet. C'est vraiment pour répondre à une des contraintes qui serait que c'est ce que vous dites. Enfin, moi je ne viens pas dans le syndicat parce que je veux absolument continuer à gérer mes déchèteries et la compétence elle est sur la déchèterie. Voilà, c'est tout.

Gaëtan HUET : Alors les syndicats mixtes à la carte, c'est compliqué à gérer, comme tu l'as dit en termes de gouvernance, mais en termes budgétaires également, et on se prive d'économies possibles via des mutualisations d'équipements et de coûts. Voilà. Donc ce n'est pas le scénario idéal, très clairement, mais on l'évoque. On a pris le temps de l'évoquer parce que c'est un scénario possible, effectivement. Et dernier point Mathieu, qu'on avait évoqué avec Emmanuel la dernière fois, l'idée de dire plutôt que de créer un syndicat. L'idée, c'est de transférer la compétence vers le site mère qui est un syndicat existant et qui offre là aussi des démarches administratives moins lourdes.

Mathieu NOEL : Oui, bien sûr. Surtout que le préfet, clairement, le préfet fait va très largement préférer ce scénario. Parce que pour lui, créer de nouvelles structures, c'est absolument pas son objectif.

Gaëtan HUET : Voilà pour les rappels de dernière du dernier conseil comité syndical, pardon, les points qu'on avait abordés avec vous. Dans la présentation qui va, qui va suivre. On a souhaité axer cette présentation aujourd'hui essentiellement sur des éléments financiers, budgétaires et financiers

pour bien expliquer la logique et le mécanisme du transfert de compétence traitement. Alors on a décidé d'avoir une approche qui va être très visuelle sous forme de graphiques, parce que c'est vrai qu'on est sur les mécanismes qui sont un peu complexes et donc on va prendre le temps, en cinq ou six slides, de bien représenter la logique liée au transfert de compétences. Alors le premier point, ce que je vous propose, c'est que vous prenez le temps de prendre la parole, de me couper, de me poser des questions. Si vous avez des besoins en termes d'informations complémentaires ou de compréhension, n'hésitez pas à m'interrompre. Premier point. Premier point, c'est que le transfert de la compétence traitement, c'est une simplification des flux budgétaires et financiers pour les EPCI. Sur la partie gauche, vous avez un schéma budgétaire des EPCI avant transfert et sur la partie droite, vous avez la situation budgétaire des EPCI qui seraient membres du SYDEMER après transferts. Avant transfert donc, vous avez les deux sections de votre budget qui sont impactées par la compétence traitement avec en dépenses de fonctionnement des dépenses de personnel, des contrats de prestation de services, des frais financiers. Donc pour ceux qui ont une dette liée à la compétence traitement. Et vous avez éventuellement des remboursements du capital de la dette pour ceux qui ont une dette liée à la compétence et des dépenses d'équipement. En plus, alors ce que je vais qualifier d'extra budgétaire, vous avez une dette pour certains liés à cette compétence traitement. Vous avez un actif également, un actif c'est bien les investissements que vous avez pour certains réalisés au titre de cette compétence. Face à ça, les deux recettes que vous avez, c'est vous avez des recettes fiscales. Alors différentes recettes fiscales parce que vous ne vous financez pas tous de la même façon et vous avez les recettes de valo matières et éco organisme. Suite au transfert de cette compétence au SYDEMER, on va être dans une extrême simplification des budgets liés à la compétence traitement puisque vous n'aurez plus qu'en dépenses deux flux. Premier flux, c'est la contribution que vous aurez à verser au syndicat en dépenses de fonctionnement et également en dépenses de fonctionnement des dépenses de prestations de traitement. C'est le syndicat. Il va être un peu opérateur, prestataire de service et il va vous refacturer des prestations au titre du traitement des déchets. Donc, on le voit bien, on va être au niveau des dépenses sur une extrême simplification. Là, vous avez une multitude de flux qui impacte les deux sections et vous avez en plus, pour certains, une dette quasiment tous un actif en fac par rapport à cette compétence. Demain, vous avez plus que deux dépenses de fonctionnement. Au niveau des recettes, ça ne change rien au niveau des recettes fiscales, vous gardez la maîtrise, vous gardez la maîtrise de vos recettes fiscales. Donc on est sur un scénario d'extrême simplification par rapport au transfert de cette compétence. Je précise que la dette et l'actif de chacun d'entre vous serait transféré au syndicat avec le transfert de compétences. Donc on a le transfert du personnel, on a le transfert des contrats, mais également de la dette et de l'actif. Donc le transfert. Première conséquence, on est sur une simplification des flux budgétaires. Alors, on va parler maintenant côté SYDEMER. Après le transfert, il va récupérer en dépenses de fonctionnement les dépenses de fonctionnement, les contrats de prestations, il aura ses propres charge caractère général, il aura ses dépenses de personnel, il aura des frais financiers. En section d'investissement, il contribuera au remboursement de la dette qu'on lui a transféré ou de sa propre dette. Si demain il s'endette pour réaliser des équipements et il fera face à des dépenses d'équipement, donc il aura un actif qu'il devra amortir. Au niveau des recettes, il aura les contributions des membres. Les produits des prestations de service qu'il facture aux membres qu'il gardera. Il va récupérer les recettes de valo matière et les recettes des éco-organismes et il pourra s'endetter. Alors ça, on le verra. Dans quels cas il pourra s'endetter pour mettre en œuvre sa compétence traitement et éventuellement toucher des subventions. La question qu'on avait commencé à évoquer la dernière fois, c'est comment sont déterminées les contributions ? La contribution, je vous rappelle que ce sont des contributions statutaires, donc prévues par les statuts qui seront versées par les membres au syndicat. Le syndicat, on l'a vu sur le slide précédent, Il y aura deux recettes principales les contributions des membres et les prestations de service qu'il va

refacturer à chacun de ses membres. Les contributions on va parler spécifiquement des contributions. Ce sont des dépenses de fonctionnement demain pour les EPCI et elles visent à couvrir les charges fixes du syndicat. Dépenses de personnel, frais de fonctionnement, mais elles peuvent aussi couvrir, c'est ce qu'on avait évoqué la dernière fois, la charge de la dette. Dette que pourra lever le syndicat demain, éventuellement dans une logique d'optimisation du coût du contrat perspective pour verser une subvention d'équipement, par exemple, aux futurs délégataires. Le montant à financer par les contributions. Là, vous devez vous même fixer le mode de calcul, là, les textes, la loi ne nous aide pas. On a une liberté quasiment totale pour fixer les contributions. Soit vous pouvez recalculer le montant des contributions tous les ans sur la base d'un prévisionnaire budgétaire. C'est une façon de faire. Soit ça peut se faire dans un engagement pluriannuel fixe, validé par une prospective financière du syndicat, qui garantit quelque part une autonomie financière du syndicat. C'est à dire que le syndicat est certain de disposer de suffisamment de recettes pour mener certaines actions. Donc, sur ces contributions, le mode, le montant des contributions, vous avez une liberté totale sur la méthode de calcul. Encore une fois, soit vous le recalculez tous les ans par rapport à un prévisionnel budgétaire, soit vous vous engagez collectivement sur des sommes dans un objectif pluriannuel. Ça peut être sur trois ans, sur quatre ans pour justement donner une autonomie financière au syndicat. Après, sur les modes de calcul, sur les modes de calcul, là aussi on a une grande liberté sur le mode de calcul et là ça peut obéir à plusieurs logiques. Dans une logique de pure péréquation sur le territoire, on pourrait imaginer un système en euros par habitant. Chaque EPCI contribue en euros par habitant au fonctionnement du syndicat. Ou on peut raisonner dans une logique plus vertueuse, même si elle peut poser des difficultés par ailleurs, on peut raisonner sur une logique en euros par tonne. Plus vertueuse puisque l'idée étant de dire moins j'amène de tonnage, moins je paye. On peut combiner les deux. On le voit, mais également il faut faire attention, on peut raisonner également par flux de déchets, c'est à dire ces contributions, on peut, on peut la diviser autant de fois, la subdiviser, par flux de déchets parce que toutes les tonnes, on parle de même coût en fonction de la nature des déchets. on peut combiner tous ces facteurs de l'euro par habitant, de l'euro par tonne ou par flux de déchets. Il y a une grande liberté qui est autorisée à ce niveau-là. D'expérience, les deux éléments qui pour nous doivent dicter un peu cette construction collective que vous devez faire du calcul, du mode de calcul des contributions, c'est donner de la lisibilité et de la stabilité aux membres du syndicat. Vous êtes tous des gestionnaires publics locaux et vous recherchez tous de la stabilité. Ce n'est pas facile à gérer les budgets quand on a des variations d'une année sur l'autre. Donc visibilité et stabilité pour les membres. Ça, c'est pour moi le premier point. Mais deuxièmement, c'est la pérennité financière du syndicat. Il faut que le syndicat demain ait des moyens suffisants pour mener à bien l'exercice de la compétence que vous lui aurez transféré. Donc pour moi, c'est vraiment ces deux logiques qui doivent prémunir. C'est offrir de la visibilité aux membres et de l'autre côté, assurer la pérennité financière du syndicat. Et pour ça, on se retrouve généralement à croiser. Il n'y a pas un mode de calcul unique. On essaye d'être le plus juste sur le calcul de ses contributions. Pour la partie refacturation des prestations de traitement. Là, on est plutôt dans une logique de refacturation en miroir puisque derrière, si on prend l'exemple d'un contrat DSP sur l'UVE, vous aurez un coût à la tonne. Chacun paye le même prix par rapport au tonnage qu'il apporte. En sachant que sur ce sujet-là, on peut et c'est là que l'exercice devient intéressant, on peut introduire des logiques de péréquation. Je reprends l'exemple qu'évoquait Mathieu sur les sujets de traitement qui peuvent être dans l'une ou l'autre de la catégorie. Si on parle notamment des dépenses de transport de déchets, on pourrait très bien imaginer qu'on ne soit pas dans une logique de refacturation à l'euro euro, mais qu'on soit dans une logique de péréquation et que tout le monde paye le même coût de transport. Quand je dis qu'on est en refacturation miroir, on peut également aller chercher de la péréquation sur les coûts à ce niveau-là. Mais là, encore une fois, l'avantage du syndicat, c'est qu'il nous offre une grande liberté, encore une fois, pour imaginer

un système sur mesure qui correspond aux contraintes des uns et des autres et aux contraintes du territoire. Alors l'élément qui est important, que vous devez avoir en tête, c'est que le transfert de compétences en lui-même, c'est une opération qui est neutre financièrement et fiscalement au moment du transfert. C'est à dire qu'au moment du transfert, la somme des dépenses que vous aviez pour les EPCI dans le graphique précédent correspondra exactement à la somme de ce qui vous sera refacturé sous forme de contribution et de prestation de traitement. Donc, on a une neutralité budgétaire pour les EPCI et par ricochet, fiscalement pour les contribuables au moment du transfert. Attention, je précise bien, c'est neutralité au moment du transfert. Demain, on a fait un petit graphique pour matérialiser les gains ou les surcoûts qui seraient générés par ce transfert. Demain, il y a des gains possibles. Les gains possibles, c'est quoi ? C'est la mutualisation des coûts avec le transfert de compétences, mais également la possibilité de faire des économies d'échelle. Alors Mathieu me corrigera certainement, va atténuer mon enthousiasme, mais notamment sur des prix optimisés des marchés publics. On peut très bien imaginer sur des périmètres plus larges, avoir des prix plus performants. Même si Mathieu, il y a des logiques de l'allotissement obligatoire sur le territoire qui peuvent nous priver de certaines économies d'échelle, on ne pourra pas imaginer un lot unique sur un marché public pour traiter, pour gérer toutes les déchèteries. On sera obligé d'allotir très certainement, mais toujours est-il qu'on a des gains possibles, mutualisation, réalisation d'économies. Evidemment, c'est pas moi aujourd'hui qui va vous dire allez-y, foncez, vous allez réaliser 10 % d'économies. Ça, ça sera demain au syndicat d'obtenir ses gains. Mais on sait qu'ils sont là. Je reviens sur cette logique de péréquation également. Encore une fois, ce syndicat va permettre de créer potentiellement et c'est à vous de définir le périmètre, une péréquation entre les membres au niveau des contributions, de même qu'il y a des gains potentiels, vous avez des surcoûts potentiels.

François DRIOL : Il y a une question dans la salle, excusez-moi.

Fabrice BOUCHUT : Fabrice BOUCHUT, des Monts du Lyonnais. Je voulais revenir un petit peu au départ. Vous nous parliez de deux sujets puisque maintenant vous nous parlez de lien possible. Plus c'est gros des fois, plus on a les surprises. Et c'est souvent plutôt des mauvaises. Non mais par rapport quand vous parlez de transport vous parlez aussi de ramasse des OM, des sacs jaunes ?

Gaëtan HUET : Alors pas la collecte.

Fabrice BOUCHUT : Sur votre liste au départ, ça va être très simple. Si vous pouvez revenir sur la slide en nous expliquant qu'il va y avoir des trucs très simples pour les EPCI en dépenses, contributions aux syndicats et prestations de traitement. C'est pas totalement vrai. Nous, on est en régie par exemple et on gère la partie ramasse et quais de transferts. Il y aura quand même une comptabilité.

Alexandre BREUIL : Sur la gestion des déchets, mais pas sur le traitement, sur la compétence traitement. Il y a quand même le même budget avec une petite.

Fabrice BOUCHUT : Il y a quand même le même budget avec une petite ligne plus simple pour le traitement et la comptabilité...

Gaëtan HUET : Là j'évoque effectivement Monsieur, j'évoque la partie traitement parce que vous n'allez pas transférer la collecte. Donc là je suis que sur le périmètre de la compétence traitement. Voilà. Je suis d'accord avec vous, la collecte restera dans vos comptes avec, si vous êtes en régie, les dépenses que vous supportez. Tout à fait. Quand je parlais de transport, là c'est ce que Manuel vous

avait expliqué la dernière fois, c'est le transport des déchets d'un point A vers le point B. Et le B, c'est l'UVE. C'est à dire qu'on emmène le déchet ultime, qu'on emmène à l'UVE. Ça, on peut le rattacher à la compétence traitement dans les gains. On peut même le rattacher demain dans le contrat de délégation de service public. Ça peut être le rôle du délégataire d'aller chercher les déchets, de les emmener. On peut l'imaginer, mais comme je l'ai dit, je modère un peu ce constat positif il y a des surcoûts possibles. Et les surcoûts, c'est quoi ? C'est des dépenses nouvelles du syndicat ou des dépenses de frais fixes du syndicat qui ne seraient pas maîtrisées. Imaginons que le syndicat commence à recruter à tout va ou que le syndicat se lance dans la construction d'un siège du conseil syndical. Voilà, il y a des surcoûts potentiels. C'est demain la gouvernance du futur syndicat qui devrait être garant de cette neutralité. C'est bien votre gouvernance collective qui devra permettre de garder cette neutralité budgétaire et d'assurer que, indépendamment de cette neutralité au moment du transfert, qu'elle perdure sur la durée de vie du syndicat. Donc il y a des gains possibles, il y a des surcoûts. On est là pour vous dire attention, on a vu des syndicats dériver financièrement. Le verrou, c'est la gouvernance, c'est la gouvernance que vous allez mettre en place. Qui devra piloter ces budgets à venir pour cette compétence.

François DRIOL : J'ai une intervention dans la salle, excusez moi.

Bernard CHAVEROT : Oui, Bernard Chaverot, également des Monts du Lyonnais. Simplement par rapport à ce qu'a évoqué mon collègue Fabrice sur plus c'est gros, plus on gagne. Il faut faire très très attention parce qu'il n'y a plus un élu qui y croit. On a été échaudés tellement de fois que voilà. Donc j'ai envie de dire il y a des gains possibles, mais il y a aussi des surcoûts et il vaut peut-être mieux dire qu'à la fin ce sera à peu près neutre, ce serait déjà pas mal. Plutôt que de dire on risque de faire quelques économies.

Gaëtan HUET : Voilà, c'est le sens de mon propos. Je reviens sur ma présentation. Moi je dis que c'est neutre. Le graphique que je vous présente il y a un équilibre entre les gains et les surcoûts. Il y aura des surcoûts, forcément, il y a des gains. Généralement, les gains sont compliqués à aller chercher, mais on a des possibilités de gains. Voilà, Et c'est pour ça que le graphique que je vous présente, il est équilibré aujourd'hui. J'ai pas mis les gains ou les surcoûts plus que l'un et l'autre. Déjà, on peut pas préjuger de votre capacité à faire des économies et à maîtriser l'envolée des coûts. Donc ça c'est de. Je vous rejoins, on est sur une opération neutre simplifiée simplification budgétaire sur la partie transférée. Le reste, ça reste dans vos comptes. Et sur une opération neutre financièrement au moment du transfert et c'est demain. La qualité de la gouvernance qui devra s'assurer de cette neutralité ou performante. Alors, comme vous le savez sûrement, on a commencé à échanger avec tous les EPCI du territoire pour recenser le coût de la compétence. Je profite de cette réunion pour remercier toutes les personnes qui ont dégagé du temps parce que ça prend du temps pour vos collaborateurs et encore une fois je les remercie. Et on va revenir vers eux pour aller plus loin dans le détail dans les prochaines semaines. Mais on a fait déjà un premier état des lieux de cette compétence traitement dans son périmètre. Alors attention, vous le savez comme moi, on a une difficulté en comptabilité publique. Alors vous êtes sensible à ces questions parce qu'Antoine vous présentait le compte financier unique en introduction. On a un problème de décalage des données disponibles sur les documents officiels qui datent de 2022 2023. Donc on a un décalage temporel dans l'évaluation à date du coût de la compétence transfert traitement. À date, c'est à dire sur la base du document 22 23 Le coût global de la compétence traitement global dans son périmètre élargi, il est de 37,7 millions d'euros sur le territoire, 37,8 millions d'euros sur le territoire. C'est le périmètre élargi de la compétence traitement. La compétence traitement au sens strict, comme l'a rappelé Matthieu en introduction. Centre de tri et déchets ultimes, traitement des déchets ultimes. On est sur un périmètre de 24 millions d'euros. Transport et transfert hors déchèterie, on est à 3,3

millions d'euros et les déchèteries représentent un global de 10 millions d'euros sur le territoire. Donc c'est un peu les trois scénarios qu'on avait évoqué la dernière fois. Le périmètre vraiment restreint, incompressible, de la compétence traitement, c'est 24 millions d'euros. Si on y rajoute le transport, les transferts, on passe à 27 millions d'euros. Et si on rajoute les déchèteries, on est sur un périmètre de quasiment 38 millions d'euros, donc on retient le chiffre de 37,7 millions d'euros.

Alexandre BREUIL : J'ai une question de précision. Enfin, une petite précision. On est bien d'accord que là, sur les 10,2 millions d'euros qui apparaissent pour le coût déchèteries, on ne prend pas en compte le haut de quai ? Il n'y a que la partie transport des bennes et traitement dans les filières.

Gaëtan HUET : Oui, c'est ça.

Alexandre BREUIL : D'accord.

Gaëtan HUET : On a fait un tableau en bas qui résume par EPCI et là maintenant, il faut vraiment qu'on rentre dans le détail. On va faire des entretiens individuels comme on l'a fait, mais là ce coup-ci sur la base des documents qui nous ont été remis pour bien valider les chiffres territoire par territoire, scénario par scénario, de manière à ce qu'à partir du moment où vous vous décidez sur le transfert ou pas, et à partir du moment où vous allez sur la voie du transfert, sur quel scénario ? Pour qu'on ait entre guillemets, tout qui soit prêt et correctement recensé dans les comptes des EPCI. Donc ça, c'est l'étape qui suit la présentation d'aujourd'hui.

Antoine MONTENON : Gaëtan Est ce que c'est possible, s'il te plaît, de zoomer un tout petit peu sur les chiffres du bas ? Voilà merci.

Gaëtan HUET : Donc encore une fois, ces chiffres vont être revalidés lors d'entretiens avec les EPCI. Ça c'est l'extraction qu'on a fait, soit des matrices ADEME que vous connaissez. Le problème des matrices ADEME, c'est que ce n'est pas un document officiel, c'est une extraction de comptabilité et on a parfois des bugs. Voilà. Donc s'il y a des écarts ou si des choses vous semblent étranges, ça vient certainement de ça. Et c'est pour ça que nous, on ne peut pas se contenter des matrices ADEME et qu'on va être obligés de refaire des entretiens avec vos collaborateurs sur ces questions-là pour bien valider ces chiffres. Alors si on essaye maintenant de faire un premier bilan de ces différents scénarios. Le scénario un qui est un transfert de la compétence traitement dans son périmètre le plus faible. Donc on a ce qu'on a évoqué tout à l'heure, une simplicité de la gestion budgétaire pour les EPCI sur le périmètre traitement. On a une perspective de gain financier. On va le voir dans le slide suivant sur la partie traitement vraiment au sens strict, ça sera demain des perspectives de gains financiers à horizon 2030 31. C'est avec la construction du futur UVE et comme on l'a évoqué, comme Mathieu l'a évoqué en introduction, même avec ce transfert de compétences, on aurait la possibilité de déléguer aux EPCI une partie de la compétence transférée avec une délégation de compétence, notamment sur les biodéchets par exemple, si certains voudraient garder la main sur les biodéchets, on pourrait redéléguer une partie de cette compétence. Les inconvénients, on va avoir effectivement une surface plus étroite et donc on aura une difficulté pour avoir une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire. Des perspectives de gains moindres et surtout ça ne nous offrira pas des possibilités de péréquation financière sur le territoire qu'on peut avoir plus on va vers des scénarios d'élargissement de compétences. Ce qui veut dire que si on passe sur le scénario deux - scénario deux, c'est qu'on transfère le traitement puis les transferts et les transports de déchets. Je ne suis pas sur la collecte, je suis bien sur vraiment le transport de déchets au sein du périmètre de compétence traitement. On va offrir des économies d'échelle possibles et au syndicat et mutualisations possibles. Et comme je le disais, notamment sur la partie transport, on peut imaginer de la péréquation. On faisait le point avec Antoine hier. Il y a des syndicats sur le territoire pas très loin de vous, qui ont la compétence transport, qui ont créé une péréquation des coûts de

transport des déchets. Donc tout le monde paye le même prix, tous les adhérents du syndicat payent le même prix. Donc on a la possibilité de créer de la péréquation. Bien évidemment, plus vous allez vers un scénario avec une compétence intégrale, plus la nécessité d'une gouvernance forte va être nécessaire pour la maîtrise des coûts. Ça va devenir, comme vous l'avez dit, c'est pas parce que c'est gros que c'est moins cher, ça crée une complexité. Mais ça offre, encore une fois, des possibilités de gain. La gouvernance devrait être d'autant plus forte pour maîtriser ces scénarios. Et troisième scénario, le scénario intégral. On transfère tout. Là, c'est la surface la plus grande. Donc tous les gains potentiels qu'on a évoqués sont présents. L'inconvénient, j'ai envie de dire, c'est que ce sera potentiellement des calculs de contribution qui seront potentiellement plus complexes parce qu'effectivement il faudra prendre en compte tous les équipements transférés, tous les contrats transférés et tous les déchets transférés. Donc, on peut être dans une situation où on a effectivement un calcul de contribution pour les membres qui est un peu plus complexe. Voilà pour les scénarios, les trois scénarios sur lesquels on travaille. Pour ces scénarios, maintenant, on va les alimenter en chiffres, indépendamment de ce qu'on vous a présenté dans ce tableau-là.

Antoine MONTENON : Je vais juste apporter un tout petit élément. Là on parle bien des éléments financiers uniquement, après tous les sujets politiques, etc. Ça, c'est pas le sujet de PFL aujourd'hui, c'est en cours de traitement, mais en tout cas on parle vraiment que des éléments financiers, j'insiste là-dessus.

Gaëtan HUET : J'ai pas l'ambition de dépasser la matière que je maîtrise, à savoir le financier. Effectivement, là on est sur des éléments financiers. Tout à fait. Alors pour faire le lien, puisque on est financier, on va rester sur le financier. Quel gain par contre financier pour le territoire peut être généré par le transfert de la compétence ? Alors le vrai gain et ça vous avez déjà eu l'occasion de travailler dessus, ça réside dans un coût de traitement limité à terme obtenu dans le cadre de la passation d'un contrat de concession pour la réalisation d'une UVE. Alors, on a repris l'étude du cabinet Merlin qui a travaillé sur ce projet et à horizon 2031, on est sur un gain annuel qui, selon les scénarios - vous savez, le cabinet Merlin a travaillé sur différents scénarios - on est sur un gain annuel qui serait estimé entre 2 et 8 millions d'euros par rapport à une situation de référence qui serait 2026. Voilà. Donc, il y a un gain à ce niveau-là possible par le syndicat. Je voudrais juste rappeler deux choses. Attention, imaginons qu'un EPCI souhaite ne pas faire partie du syndicat, demain par rapport à ce contrat de concession, il serait entre guillemets considéré comme un déchet tiers par le délégataire et donc c'est un déchet tiers qui vient remplir le vide de four du délégataire. Et là ça serait un tarif fixé librement par le délégataire qui échapperait au tarif concessif. Et nous, ce qu'on voit avec Mathieu, on accompagne de nombreux syndicats sur les passations de DSP. Aujourd'hui un tarif d'un tiers pour le four, c'est un surcoût de 40 à 50 % par rapport à un tarif délégant. Donc première remarque, c'est ceux qui ne feraient pas partie du syndicat risquent bien sûr de ne pas bénéficier d'un gain à ce niveau-là. Même chose en cas de non-transfert de compétences. On pourrait très bien imaginer que le projet se fasse par un GAC qui comprend l'autorité compétente. On en voit de plus en plus pareil avec Mathieu, on est sur deux ou trois projets aujourd'hui, on a quand même un surcoût du GAC par rapport à un comptage type syndicat de l'ordre de 8 %. Pourquoi ? Parce que les banques jugent que, encore une fois, le syndicat a une meilleure solvabilité demain qu'un GAC. Les banques financent les GAC, pas de difficultés, mais elles estiment que les syndicats sont plus solvables et estiment qu'il y a un petit risque juridique avec les GAC. Et le GAC nous endette sur les possibilités d'optimisations financières. Donc on aurait un surcoût de l'ordre de 5 à 8 % si on est sur un GAC par rapport à un vrai contrat ou un contrat en DSP via un syndicat. Indépendamment de ce gain financier, je reprends ce que je disais et ça reprend les remarques des deux personnes qui ont pris la parole. Le transfert des autres sujets de traitement n'implique pas de

bouleversement financier, c'est à dire qu'il n'y a pas d'économie en soit liée au transfert. C'est vraiment demain la gestion du syndicat qui ira chercher des économies indépendamment de ce sujet contrat de concession où là oui, par rapport au coût que vous avez de l'enfouissement aujourd'hui et aux coûts projetés demain, ou même par rapport aux coûts que vous avez d'incinération aujourd'hui et ceux qui sont projetés demain, nous, on revalide les chiffres de l'étude Merlin. On a retravaillé dessus. L'ordre de grandeur qui a été annoncé par cette étude, on vous la confirme par rapport aux situations qu'on a pu faire. D'un autre côté, on est sur un gain entre 2 et 8 millions d'euros selon le périmètre que vous allez choisir demain pour le dimensionnement du site. Voilà ce qu'on voulait vous vous présenter aujourd'hui. Je ne sais pas si vous avez d'autres remarques par rapport à celles qui ont été formulées.

Yannick JARIN : Je crois que vous avez parlé que des deux premières possibilités. La troisième, avec la reprise de la déchèterie ?

Gaëtan HUET: On l'a donné aussi.

Yannick JARDIN : Je croyais qu'on avait juste parlé de traitement final. Traitement final plus transport. J'avais pas entendu qu'on avait parlé de traitement final plus transport plus déchèteries.

Gaëtan HUET : C'est le scénario trois. Le scénario trois, c'est bien un transfert intégral, y compris déchèterie. Les 37,7 millions c'est traitement plus transport plus déchèteries.

Bernard CHAVEROT : Et les inconvénients majeurs là-dedans c'est quoi pour la troisième ?

Gaëtan HUET : L'inconvénient majeur, ça va être la complexité de gestion pour le syndicat. C'est à dire que vous, côté EPCI, c'est simple, mais effectivement le syndicat s'organise pour gérer tout ceci. Et demain, ça va être de bien vous mettre d'accord sur les facturations, les modalités de refacturation et les calculs des contributions des adhérents.

François DRIOL : C'est une solution qui me séduit assez moi, mais ça fait venir deux intervenants dans nos déchèteries et rien que ça, d'une manière pragmatique, ce n'est pas si simple.

Bernard CHAVEROT : Puis on en a parlé tout à l'heure au bureau et effectivement avec des niveaux qui sont pas du tout les mêmes en fonction des EPCI et dans certains on a beaucoup travaillé, c'est le cas des Monts du Lyonnais sur les déchets verts, d'autres vont peut-être plus travailler sur le réemploi ou je sais pas quoi et donc on verra effectivement une difficulté à harmoniser tout ça, sachant que le monde rural n'est pas le même que le monde urbain, donc on fait pas les mêmes choses, on peut pas faire la même chose, c'est plus compliqué. Moi c'est pour ça que depuis le début sur les déchèteries, effectivement en bas de quai pas de souci, mais au-dessus ça me semble compliqué.

François DRIOL : ça n'est pas à l'ordre du jour.

Nicole PEYCELON : Ça n'en fait pas partie ?

François DRIOL : Non non.

Antoine MONTENON : Un point pour argumenter, enfin pour donner un point de vue technique. En plus, faut savoir qu'il y a 26 déchèteries sur le territoire du SYDEMER, treize pour Saint-Etienne Métropole, treize pour les autres EPCI. Donc avec toute la complexité qui rentre sur les 26

déchèteries et à côté, il y a aussi sept quais de transfert sur le territoire. Voilà, juste pour vous donner un ordre d'idée de combien de conventions à gérer et combien de gestion.

François DRIOL : Qu'il n'y ait pas de malentendu. Quand on parle de déchèterie, on parle bien du bas de quai. C'est à dire que jusqu'au moment où les gens viennent déverser, on est dans du processus de collecte. Et cette collecte, il n'est pas question de la transférer. Donc c'est bien après, une fois que le déchet a été déposé. Est-ce qu'on considère qu'à partir du moment où il a été déposé, on n'est plus dans le processus de collecte et donc il faut venir l'emmenner et on est dans du traitement ou bien on considère que la collecte va jusqu'au bout de l'évacuation de la déchèterie vers un point de regroupement qui peut être un quai de transfert. C'est la subtilité, elle est là.

Nicole PEYCELON : Là les 10 millions, c'est uniquement le bas de quai ?

Alexandre BREUIL : Oui, et le traitement dans les filières. Finalement, le bas de quai, la mise à disposition de bennes et le transport vers les exutoires finaux, c'est 2,5 millions. Le traitement du bois, des déchets verts, des ultimes, etc. dans les différentes filières agréées, c'est 7,7 millions. Et alors, une réflexion que je me faisais quand même aussi, c'est qu'il y a 20 ans, on gérait tous nos flux de bas de quais. Et plus ça va, moins c'est vrai parce qu'on a des éco organismes opérationnels. On a commencé avec les D3E, ensuite on a eu les meubles, aujourd'hui, on a la PMCB, donc les déchets de bâtiment, qui interviennent maintenant souvent de manière opérationnelle, c'est à dire qu'on n'est plus donneur d'ordres, nous collectivités, de la mise à disposition de benne, du transport et du traitement, c'est l'éco organisme directement qui prend la main qui est opérationnel. Et donc aujourd'hui, d'ores et déjà, on doit faire de la coordination entre des intervenants extérieurs finalement, où on n'est pas donneur d'ordres, et puis notre exploitant de déchèterie. Donc voilà, il y a déjà une perte de responsabilité du fait qu'on passe des conventions avec des éco organismes agréés sur un certain nombre de flux. Donc la question, elle reste ouverte. Mais c'est vrai que tout à l'heure, en bureau, j'ai exprimé le fait que pour nous techniciens, c'est une vraie complexité de devoir faire de la coordination, alors que le modèle historique, c'était un exploitant qui gérait tout de A à Z. Et puis il optimisait, il faisait ses demandes d'enlèvement de benne pour que ça déborde pas et s'il y avait un problème, on lui tapait dessus. On commençait pas à discuter de qui était responsable de quoi. Si on fait pas le scénario trois, c'est vrai qu'on limite ce risque-là.

François DRIOL : Mais même si on fait pas le scénario trois de plus en plus on est confrontés à cette situation. Même si c'est à la marge en tonnage, les textiles, c'est pareil. Ils viennent les chercher en déchèterie.

Nicole PEYCELON : Il y a un truc qui m'échappe dans votre raisonnement. Vous dites que ce qui est compliqué, alors je ne suis pas une spécialiste, donc pardonnez-moi.

François DRIOL : C'est tout l'intérêt de ton intervention.

Nicole PEYCELON : Pardonnez-moi si je ne suis pas pertinente - puisque vous me dites que ce qui est compliqué aujourd'hui, c'est la coordination des intervenants extérieurs sur le bas de quai. C'est pour ça qu'il faut bien comprendre ce que vous dites. L'intervenant extérieur, les éco organismes qui viennent récupérer, c'est bien du bas de quai ?

Alexandre BREUIL : Oui.

Nicole PEYCELON : Bon. Donc si on ne transfère pas ça au SYDEMER, on continue d'avoir à gérer la coordination par chaque EPCI. On est bien d'accord. Alors que si vous transférez tous les bas de quais, c'est l'opérateur, le SYDEMER, si c'est le SYDEMER demain qui devient le gestionnaire, qui s'occupe de cette coordination, ce ne sont plus les EPCI. Soit c'est tout, soit c'est rien. Parce qu'on peut pas dire qu'on transfère à un syndicat une responsabilité et qu'après on dise à l'EPCI débrouillez-vous pour coordonner parce que sinon c'est le bazar. Quand vous dites qu'il y a plusieurs intervenants sur nos déchèteries, il ne faut pas en mettre un troisième. Parce que si aujourd'hui il y a l'EPCI et les intervenants extérieurs, si vous y mettez l'EPCI, les intervenants extérieurs et le SYDEMER, vous avez gagné le gros lot.

Alexandre BREUIL : Oui, quand on regarde que le bas de quai, en fait, je trouve que la coordination la plus difficile, c'est entre le gestionnaire de haut de quai qui sera de toute façon toujours sous la responsabilité de l'EPCI et les intervenants, les transporteurs qui interviennent sur le bas de quai parce que c'est les demandes d'enlèvement de benne lorsqu'elles sont pleines qui sont difficiles à gérer. Et de toute façon, on aura toujours dans le lot le gestionnaire de quai sous la responsabilité de l'EPCI.

Nicole PEYCELON : Mais il sera interlocuteur, pas sous la responsabilité. Je regrette beaucoup, si vous transférez la compétence...

Alexandre BREUIL : Traitement.

Nicole PEYCELON : Oui, mais le bas de quai, c'est bien dans le traitement.

Alexandre BREUIL : Oui.

Georges ROCHETTE : À mon avis, il ne faut pas le transférer.

Nicole PEYCELON : Attendez c'est bien ce qui nécessite réflexion. Enfin, moi qui suis un peu extérieur par rapport à tout ça, c'est quand même pas très clair. Si vous transférez là, dans cette hypothèse-là, c'est pour ça que je vous ai demandé de le préciser, c'est bien le bas de quai que vous transférez là, en déchèterie. Donc l'interlocuteur de l'EPCI, ça devient le SYDEMER. Et c'est le SYDEMER qui se débrouille avec les intervenants.

François DRIOL : Pas forcément.

Nicole PEYCELON : Et l'EPCI ne discute qu'avec le SYDEMER. Ah mais attendez, faut savoir ce qu'on veut. Il faut savoir ce qu'on veut. Soit on transfère soit on transfère pas.

Georges ROCHETTE : Moi je dis, on ne transfère pas. On va prendre un exemple qu'on avait discuté, qu'on avait évoqué tout à l'heure. Par exemple sur certaines communautés de communes, que ce soit CCMDL ou Forez Est également, on a la collecte des déchets verts, donc on collecte des déchets verts. Ce déchet vert, il devient un déchet, en bas de quai. Ces déchets verts par exemple sur nos communautés de communes, ils sont broyés, ils sont redistribués aux agriculteurs pour faire différentes choses. Si demain on fait gérer nos bas de quais par le SYDEMER, on pourrait plus faire ces actions-là. C'est à dire ça deviendrait un déchet qu'il faudrait faire traiter par le SYDEMER. Alors je sais qu'il y aura des possibilités de conventionner, mais ce serait des usines à gaz. Mais ça peut être sur d'autres choses aussi. Mais, mais là, ce serait vraiment malvenu que ce soit pas l'intercommunalité qui gère ça. Pour moi un déchet, il devient un déchet au moment où il arrive à

l'usine, à l'UVE. C'est-à-dire qu'on prend en compte l'évacuation du déchet jusque vers l'UVE et là ça devient un déchet qui est géré par le SYDEMER, et pas avant. Mais ça c'est un point de vue.

Nicole PEYCELON : Oui, je pense que ça se discute.

François DRIOL : C'est un point de vue. En fait, c'est une lecture parce que c'est un vrai débat. D'ailleurs, on décidera pas ce matin parce que dans ta logique de dire à partir du moment où il est enfin, il entre, pardonnez-moi, il entre dans le processus de traitement à partir du moment... Enfin, il n'est plus déchet collecté à partir du moment où ils entrent dans le processus de traitement. Je vais y arriver. Si ton déchet vert, il est traité, ce qui est le cas je crois, sur Forez Est, restant sur place dans le prolongement de déchèterie. Il est dans le processus de traitement et il pourrait théoriquement devenir compétence SYDEMER puisqu'il rentre dans le processus de traitement. Et alors, après, ce qu'il va falloir surtout qu'on veille, c'est de ne pas casser ce qui marche parce qu'il faut que ça ce soit un progrès. Si ce n'est pas un progrès, si c'est déstructurant pour des choses qui fonctionnent aujourd'hui, il va falloir tout de suite qu'on se calme. Donc c'est un exemple particulier que tu as cité. Mais après, définir la théorie de dire, le déchet ne devient plus collecté dès l'instant où il entre dans le processus de retraitement, dans ce que vous faites avec les biodéchets, c'est un peu ce qui se passe sur place sans transport, non ?

Georges ROCHETTE : Oui et sans compter que la gestion, sur la déchèterie, c'est-à-dire que tu vas avoir plusieurs intervenants et ce que tu disais c'est qu'il y a le SYDEMER et il y a l'intercommunalité qui est donneur d'ordre, qui demande l'enlèvement des bennes, il faut compiler les bennes, il faut les broyer. Moi je trouve qu'il est plus simple de laisser la main à l'intercommunalité jusqu'au bout. Et après, quand tu évacues le déchet, ça devient vraiment un déchet à ce moment-là, pris par le SYDEMER au bout de l'opération. Pour moi. Parce que sur une déchèterie tu as le haut de quai et le bas de quai. Donc le haut de quai, c'est les intercommunalités, c'est les ComCom ou les métropoles et après, en bas de quai, alors on va remettre une équipe du SYDEMER pour gérer les bas de quais ? Comment ça va se gérer ça ? Alors que si vous avez l'intercommunalité qui est sur la déchèterie, il gère au cas par cas. Et puis après l'évacuation, ça devient un déchet à partir de ce moment-là. C'est une vision que j'ai moi, ça peut être discuté.

Bernard CHAVEROT : Moi je partage ce qu'a dit Georges. Effectivement, on sait très bien que la gestion est quand même plus simple au niveau des de l'EPCI, c'est sûr, et il ne faut pas détruire ce qui a été mis en place et notamment nous sur les Monts du Lyonnais. Vraiment, ce ne serait pas acceptable qu'on puisse traiter les déchets verts autrement que ce qu'on est en train de mettre en place depuis un certain nombre d'années et qui fonctionne bien et qui permet des économies en plus. Donc voilà. Simplement, j'aimerais avoir l'avis des spécialistes au niveau juridique. Parce que qu'est-ce qu'on peut faire ? Qu'est-ce qu'on peut ou pas faire ça ? C'est assez important. Ce que disait Nicole est ce qu'on transfère tout ou pas ? Il n'y a qu'une seule solution, c'est tout ou rien. Est-ce qu'il peut y avoir des mixtes ?

Mathieu NOEL : C'est ce qu'on disait tout à l'heure. C'est à dire c'est pas tout ou rien en réalité. C'est pas tout ou rien, puisque vous avez effectivement des sujets qui sont à la jonction de la collecte et du traitement. On parlait du transport et on parlait des déchèteries qui en effet peuvent être soit dans l'une, soit dans l'autre des compétences. Alors ce qui se fait habituellement quand on veut séquencer la déchèterie, c'est à dire la mettre à la fois dans une compétence et dans l'autre, c'est qu'on utilise la répartition haut de quai/bas de quai et c'est vraiment le bas de quai en fait, c'est à dire l'emballage des déchets pour les emmener sur les différents lieux de traitement qui part à la compétence

traitement et le reste, on reste dans le domaine de la collecte. C'est ce qu'on fait classiquement. On peut aussi gérer ça autrement, mais vraiment, la déchèterie, juridiquement peut être placée dans l'un et l'autre des périmètres de compétence. C'est vraiment essentiellement une décision opérationnelle, politique, voire financière.

François DRIOL : Ce que je vous propose pour poursuivre la marche en avant de notre réflexion et de la séance de ce matin, on prend en compte votre présentation financière de la différence entre les trois scénarios et ce que j'attends d'Antoine et en liaison avec les techniciens des cinq EPCI aussi, c'est de faire en sorte que revienne vers nous, dans un proche avenir, le même tableau avec les considérations financières et les considérations organisationnelles, ce qui nous permettra avec les deux agglomérés - alors facile à dire, je ne sais pas si c'est facile à formuler, c'est peut être un challenge que je lance - mais c'est bien avec les deux approches et financières et organisationnelles qu'on pourra arriver à prendre une décision et à trouver effectivement une décision politique - parce qu'à la fin, de toute façon, ce sera ça - qui ne sera pas nécessairement du tout ou rien, mais qui pourra être du tout ou rien et qui nous permettra de voir l'impact pour les six personnes concernées. Aujourd'hui il y a six personnes concernées, il y a les cinq EPCI et le SYDEMER. Donc il faut bien voir ce que l'un prend, ce que les autres lâchent. Et c'est vrai que je rejoins ce qu'a dit Alexandre quand même, parce que on a de plus en plus une multiplicité d'intervenants et je ne sais pas mais mon intuition c'est qu'on va pas revenir en arrière, au contraire, on est susceptible d'en avoir encore plus dans un avenir plus ou moins proche. Donc il faut bien qu'on prenne en considération le tableau qu'on a sous les yeux. Il est important, il est essentiel, il ne suffit pas. Donc il faudra qu'on aille un peu plus loin dans nos outils d'aide à la décision. Comme je sais que tu as plutôt du temps libre pour te consacrer à ça. Merci. On rend le mico.

Gaëtan HUET : Écoutez, la suite c'est de dire que cet état des lieux, comme je l'ai déjà dit, on va revenir vers chacun des EPCI dans les jours qui viennent pour revalider ces chiffres, pour bien confirmer notamment les chiffres dans les données ADEME. Voilà, on va les recroiser avec vos rapports annuels, avec vos comptes administratifs, pour être certain qu'on ait bien les bonnes données et qu'on n'ait rien loupé surtout. C'est ça qui est important. Et la suite, c'est les prochaines étapes. Donc il y a la finalisation de l'état des lieux et surtout on rentre - et ça fait le lien avec ce que vous êtes en train de dire - on rentre dans la partie deux de la mission, la mise en œuvre où effectivement on va aller sur les impacts des enjeux du transfert de compétences traitement dans les scénarios de mise en œuvre. Et donc il y a cette question que vous dites de la détermination du périmètre, de la compétence. Et ça, c'est notre c'est notre programme dans les jours qui viennent.

François DRIOL : Très bien D'autres questions, d'autres demandes d'intervention ? Oui, je t'en prie.

Yannick JARDIN : Je reviens juste à la déchèterie, le haut de quai, le bas de quai. Je vais essayer de dire ce que je crois comprendre. C'est que, pour nous, la déchèterie elle est plutôt déficitaire. En général, on essaye de réduire le déficit du haut de quai par le bas de quai, c'est à dire mieux c'est trié, mieux on peut revaloriser une partie des déchets. Si nous on garde le tri de haut de quai - et si on veut que ce soit bien trié, il faut du personnel en nombre et formé - et si c'est pas nous qui gérons le bas de quai et que les bénéfices sont repris par quelqu'un d'autre, ça nous arrange pas nous. Enfin les petits bénéfices, les petites reventes qu'on peut faire. Si c'est pas nous qui les faisons, ça nous arrange pas.

Alexandre BREUIL : Et à l'inverse, du point de vue du syndicat de traitement, le fait de ne pas avoir la main sur les moyens mis en œuvre sur le haut de quai pour s'assurer que derrière le tri est bien fait,

fait courir le risque d'avoir beaucoup de tout venant et pas beaucoup de produits à valoriser. Et de grever le budget du syndicat. C'est vrai qu'il n'y a pas qu'un lien organisationnel, il y a un lien aussi d'incitation au tri, à la prévention, etc.

François DRIOL : Il y a une vraie réflexion à approfondir sur le sujet pour mesurer tous les impacts. Parce qu'effectivement, il y a des spécificités et puis c'est normal, on sait très bien, on a beau essayer de travailler tous ensemble, même nous sur nos treize déchèteries, il ne faut pas imaginer qu'elles sont toutes au même modèle. Bon, l'exemple emblématique, c'est Saint-Héand évidemment qui sort totalement du lot. Mais même. La preuve, d'ailleurs, les douze autres, on en a fait des déchèteries principales, des déchèterie secondaires. Bon, c'est pas uniforme, c'est protéiforme tout ça. Donc il faut vraiment que les décisions qu'on prend, qui restent malgré tout globales, évidemment, il faut voir comment on les applique concrètement sur chaque situation. On a avancé aujourd'hui avec les approches financières. Il faut maintenant qu'on aille plus loin que les approches organisationnelles qui auront un impact financier. Pour revenir sur ton intervention, j'en ai bien conscience. Je pense que personne ne peut en douter. Y a-t-il d'autres questions ? Il ne semble pas. Vous arrivez au bout de votre intervention, Mathieu, Gaëtan ?

Gaëtan HUET : Tout à fait.

François DRIOL : Bon, écoutez, je pense qu'on va d'abord vous remercier pour le travail en amont, la présentation, vous libérer et nous, on va poursuivre notre ordre du jour de conseil syndical. Merci encore. Bonne fin de journée.

Gaëtan HUET : Merci à vous, bonne fin de journée et bonne réunion.

François DRIOL : Merci. Au revoir, à bientôt. On a réussi à être interactif malgré la visio, ça va.

Antoine MONTENON : Pour poursuivre l'ordre du jour, là, l'idée, c'est de vous présenter le travail qui est en cours. On est en train de construire un appel d'offres pour toutes les études préalables liées à l'unité de valorisation énergétique, donc toute la suite concerne l'unité de valorisation énergétique et plus le transfert de compétences. Donc, comme je reprends le calendrier de tout à l'heure, donc, l'idée, c'est de valider un projet, un projet d'UVE construit, clair avant les élections 2026. En tout cas, c'est la commande qui m'a été faite. Donc là, je vais vous dire un petit peu ce qui devrait être prévu dans les études préalables et donc dans l'appel d'offres qu'on est en train de construire. L'idée, c'est de faire une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une UVE sur le territoire du SYDEMER. Je ne vais pas rentrer dans les détails de marché public. Enfin, je ne vais pas aller trop loin. Je vais juste vous dire en tout cas le contenu de ces études préalables. Donc l'idée, c'est d'avoir un volet technique et un volet juridique et financier. Dans le sujet technique, la première phase, c'est de mettre à jour, bien sûr, les données qu'on avait déjà évoquées avec l'étude sur les CSR, donc les données de flux, les actualiser par rapport aux nouvelles données, notamment avec l'évolution sur les biodéchets qui baisse les OMR. Donc ça c'est déjà une première étape. Mais surtout, le gros sujet technique, c'est de dimensionner la future unité et caractériser les flux qui entreront dans cette future unité. Qu'il y ait des déchets communaux ou pas, les encombrants ou pas, le refus de tri, ça fait partie des obligations. Les refus tri isomères. En tous cas, pour les autres il y a encore une possibilité de choix. Et donc justement, l'idée de ces études techniques, c'est de finaliser et de vous donner tous les éléments nécessaires à un choix de dimensionnement final. Bien sûr, les techniques de valorisation énergétique des déchets, là c'est vraiment un sujet industriel. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Et un point sur lequel je vais un petit peu ajouter par rapport à ce qu'on a peut-être

évoqué avec Merlin, c'est la proposition d'avoir des équipements complémentaires nécessaires pour améliorer la performance de l'équipement. Je vais donner un cas concret. Quand vous avez du tout venant et des encombrants, vous avez une part valorisable, une part qui est non valorisable. Vous avez de la ferraille, vous avez d'autres choses. Est ce qu'il y a possibilité de mettre un équipement juste avant l'UVE qui permet justement d'avoir une UVE qui sera dimensionnée un peu de façon un peu plus petite et avec des choses qui entre guillemets, qui brûlent bien. C'est vraiment ça la question. Donc un des sujets de l'étude, ce serait ça. Et également on parle juste après, on parle d'un site retenu et de la taille nécessaire. Mais aussi est ce qu'on fait du stockage de mâchefer sur place ou est ce qu'on le fait à part ? C'est une autre question à poser. Et justement, ces études le permettent d'avoir tous les éléments de connaissance pour affiner ce modèle final.

Georges ROCHETTE : De trier les mâchefers aussi, pour extraire les métaux.

Antoine MONTENON : Absolument. Absolument. Donc tous ces éléments qui nécessiteraient des équipements ou en tout cas des surfaces supplémentaires et qui doivent être traités. On a vu à Bourgoin-Jallieu. Ils avaient leurs stations de stockage de mâchefer et de ferraille qui étaient collés à l'UVE et des endroits où c'est pas le cas. Il y a même des fois des plateformes de maturation encore plus grosses qui sont collées aux UVE. Ça après, c'est un choix, un choix à faire en fonction bien sûr aussi du site retenu, même si tous les sites, en tout cas qui sont en débat aujourd'hui, ont une taille suffisante pour accueillir des équipements complémentaires. La définition précise du mode de valorisation énergétique. Donc on parle bien sûr de réseau de chaleur industrielle, de réseau de chaleur urbain, d'électrique, d'autres. Il y a des UVE aujourd'hui où il y a des potentiels de création d'hydrogène. C'est ce qu'on avait évoqué il y a à peu près un an. Il y en a qui sont en cours, qui sont en train de travailler là-dessus. C'est un choix à faire en fonction des intérêts, de l'innovation aussi que cette usine peut créer et également que les études préalables nous donnent des propositions de contrats et de conventions avec après les gestionnaires.

Georges ROCHETTE : Sur l'hydrogène, j'ai cru comprendre qu'il faudrait que l'électricité produite par l'UVE soit considérée comme une électricité verte pour pouvoir produire de l'hydrogène à des coûts acceptables. Enfin je le dis avec mes mots. Et je crois savoir que l'électricité produite par l'UVE est pas forcément considérée comme de l'électricité verte.

Antoine MONTENON : Alors aujourd'hui, si. Mais aujourd'hui l'Europe est en train de réfléchir justement pour voir comment faire évoluer ces modèles. Aujourd'hui, toute l'énergie produite par les unités de valorisation énergétique sont considérées comme ce qu'on appelle la chaleur fatale, qui est considérée comme une énergie verte, notamment au niveau des taux de TVA réduits pour l'utilisation de la chaleur à la production d'hydrogène. Aujourd'hui, c'est en débat au niveau de l'Union européenne, au niveau de la Commission européenne, pour être plus précis, en 2026, les éléments seront actés. Il faut savoir que c'est en 2026. Mais justement, si grâce aux études, on a déjà tous ces éléments de différenciation, ça permet d'être précis pour la suite. En tout cas, voilà, c'est vraiment pris en compte dans tout ça. On est quand même assez confiant. Je discute aussi avec le SICTOM de Paris. On a vu il n'y a pas si longtemps, ils sont assez confiants sur le statut de chaleur fatale, mais on sait jamais, quelques technocrates qui peuvent un peu changer la donne. Je suis bien placé pour le dire.

Georges ROCHETTE : C'est les difficultés qu'on a. Parce qu'aujourd'hui, on travaille sur des projets pour sortir à l'horizon 2030. Si les réglementations changent sans arrêt et comment on fait ? On part dans une voie avec les éléments qu'on a aura au moment où on l'a décidé. Et puis vous vous

retrouverez quatre ou cinq ans après avec des choses qui ont changé. Vous vous êtes embringué dans ce que vous amenez et on se retrouve à la fin avec un truc différent de ce qu'on avait imaginé au départ. C'est ça qui est pénible.

François DRIOL : C'est ce que j'appelle les sables mouvants. On construit sur des sables mouvants, mais avec une décision. Enfin, on le vit dans nos budgets, de nos collectivités. La décision relative au FC TVA, elle est terrible parce qu'en fait elle porte sur nos investissements de l'année dernière et d'il y a deux ans. Il y a des investissements qu'on a faits sur la base d'une certaine règle du jeu. Et aujourd'hui, on nous amène une autre règle du jeu, ça fait douter. Enfin, ça rompt le contrat de confiance, incontestablement. D'un autre côté, il ne faut pas s'attendre à une stabilisation. Donc il y a un moment ou un autre quelque part, il faut qu'on s'engage en sachant que quand on s'engage, on prend un pari.

Pierre DREVET : Sur les encombrants, le tri des encombrants. Ça dépendra de la surface qu'il y aura sur le site. Et plusieurs incinérateurs font le tri des encombrants sur place. C'est pas mal aussi. Donc c'est une installation aussi puisque c'est vraiment plus grand. Mais le tri, on voit comment ça arrive et comment ça se passe. Parce que c'est bien, c'est bien clair, c'est net, et puis on voit ce qu'on brûle.

Antoine MONTENON : Sachant, comme je le répétais en tout cas, les lieux potentiels aujourd'hui, quand je te dis lieux potentiels, il y en a deux qui ressortent un peu du lot, très fortement même. Et on y reviendra tout à l'heure. Dans tous les cas, la surface le permet. Après, comme toujours, il y a des batailles foncières. Je ne vais pas vous apprendre le sujet, vous le connaissez bien mieux que moi. Donc bien sûr, l'analyse du site. On parle d'analyse technique, on parle aussi de faune flore qui permettront après de préparer le dossier d'autorisation environnementale. Alors, dossier d'autorisations environnementales, c'est fait aussi avec le futur constructeur et exploitant mais ça permet quand même de lancer les choses parce que rien qu'une étude faune et flore, c'est à peu près un an. Donc voilà, faut quand même un peu imaginer la chose. Tous les sujets liés au carbone : captation du carbone, bilan environnemental, tous ces sujets, et notamment avec la future, les évolutions justement des lois européennes qui font que potentiellement les unités de valorisation énergétique rentraient dans ce qu'on appelle le marché carbone. Donc on rentre tout à fait dans le sujet savoir précisément quel sera le coût de traitement final intégrant ces nouvelles potentielles taxes au marché. Voilà. Et l'étude de pré programmation. Donc ce n'est pas une programmation finale parce qu'après ça dépend bien sûr du constructeur et de futurs exploitants. En tout cas, avoir une vision beaucoup plus précise sur toute la démarche à mettre en œuvre dans le cadre de la construction industrielle. Ensuite, il y a une partie juridique et financière. Le choix juridique de conception et d'exploitation. On a parlé beaucoup de concessions tout à l'heure. Ça peut être aussi un marché public. Aujourd'hui, sur les 120 UVE en France, il y a à peu près les deux tiers qui sont en concession, un petit tiers en marché public et il y en a une petite dizaine en régie. Voilà, donc les trois sont possibles et après ça va changer, par contre, au niveau des tarifs d'accompagnement. Une concession est beaucoup plus facile à accompagner qu'un marché public. Parce que là, on a un maître d'ouvrage qui a quand même plus de pouvoirs, en tout cas plus de responsabilités que dans le cadre d'une concession, le principe d'une concession étant le partage de risques. Bien sûr, la contractualisation avec le consommateur de chaleur, j'en ai déjà un peu parlé tout à l'heure et les scénarios financiers montage potentiel. Où est ce qu'on peut aller chercher les prêts ? Comment ? On parlait de cession de créance dans le cadre des GAC. Voilà tous ces éléments-là, les finaliser durant cette étude. On parle aussi là, je mets en optionnel tout ce qui est assurance, tous risques, chantiers, dommage, pertes d'exploitation, atteintes à l'environnement. Je ne sais pas si c'est aujourd'hui le bon endroit où le mettre. Ça peut être en optionnel dans une deuxième partie. Et un autre point qu'il

faut regarder dans le cadre de ce marché. Et aujourd'hui il y a du débat à avoir, c'est est ce qu'on fait rentrer dans ce marché tout l'accompagnement pour la suite ? Ça, c'est une vraie question. Alors il y a plusieurs écoles, on va dire ça comme ça. Si on le met dans le marché aujourd'hui, ça crée plus de risques, on va dire, sur la bonne estimation pour le bureau d'études, dont le coût que ça va porter. Comme le projet aujourd'hui n'est pas encore défini, on a une incertitude par rapport à un bon accompagnement à la suite. Maintenant, l'avantage de mettre tout de suite cette tranche optionnelle, c'est que ça permet d'avoir une visibilité beaucoup plus longue. Donc ça, c'est un choix qui est à faire et qui est en cours en terme de budget. Parlons de la douloureuse. Toute la partie études techniques, études juridiques, d'après les benchmark que j'ai moi-même réalisées, il faut compter entre 400 et 600 000 € hors taxe. Voilà, ce sont les ordres de tarif qu'on trouve. Par exemple le CALITOM Angoulême qui a fait son marché il n'y a pas si longtemps, il était autour de 450 sur cette partie non optionnelle. Poitiers était à plus de 600 000. Donc voilà, on est à peu près sur cet ordre d'idée. Donc sur un an, je le dis, qui sera entre 2025 et 2026. Après les tranches optionnelles, ce que je suis en train de dire pour l'accompagnement dans le cadre des procédures dossiers d'autorisations environnementales, mais ça dépendra tout simplement du type de construction d'exploitation qui sera choisi. Le choix juridique, un marché public ou une concession qui là peut changer. Dans le cadre d'une régie, là, on irait vraiment dans un autre registre. Je ne le mets pas ici, ça ne sera aucune des tranches optionnelles ici présentes.

François DRIOL : Il y a du monde ? Ils sont nombreux, susceptibles de répondre ?

Antoine MONTENON : Moi j'en vois quatre ou cinq et j'ai fait du sourcing auprès de quatre.

François DRIOL : Est-ce que la concurrence joue là ? Ou est-ce qu'ils sont débordés de boulot au contraire ?

Antoine MONTENON : Ils sont débordés de boulot, mais ils se battent quand même pour l'avoir. Voilà. Il y en a aujourd'hui qui raflent à peu près tous les marchés parce qu'ils mettent des tarifs un peu inférieurs. Par contre, comme par hasard, ils se prennent des petites factures en plus après dans le cadre des DPU. Donc vous connaissez le concept.

François DRIOL : Moi j'aime bien ça, ça me plaît, donc eux, on les raye.

Antoine MONTENON : Donc voilà, après je ne suis pas rentré dans le détail après du choix, mais dans le DCE, on met un prix par prix qui est quand même assez faible pour justement éviter ce cas de figure. On est en général entre 20 et 30 % maximum sur la note. Parce que là on a, on a besoin d'une technicité très très forte. Voilà un peu sur les études préalables, ce que je pouvais en dire. J'ai essayé d'aller assez vite, de manière assez descendante, mais si vous avez bien sûr des questions, je suis tout ouïe.

Georges ROCHETTE : C'est à dire que ce financement-là, il sera financé par le SYDEMER ?

Antoine MONTENON : Absolument.

Georges ROCHETTE : Alors, les cotisations qu'on a aujourd'hui, elles sont suffisantes ?

Alexandre BREUIL : Merci de poser la question. On a un petit fonds de l'ordre de 200 000 je crois, à peu près, c'est notre trésorerie, mais Antoine l'a dit ça va se mettre sur deux ans. Mais si on avance

bien et qu'on lance la consultation suffisamment rapidement, qu'on l'attribue, etc. Et qu'on a un groupement qui peut commencer à travailler, à partir d'avril voire même mars sur la première mission qui était un peu réactualiser nos données de gisement, il n'y a pas besoin de savoir où est ce qu'on va faire l'usine. Ça reste une donnée d'entrée. Je pense qu'on peut dépasser notre petit fonds de 200 000 et donc il faudra qu'on creuse et qu'on explicite ça mais pour l'examen du DOB, une augmentation de cotisation, oui.

Bernard CHAVEROT : Clairement. Si on paye l'année prochaine, ça veut dire qu'il faut augmenter les cotisations si on paye la totalité. Est ce qu'on peut éventuellement mettre dans le marché que l'on payera - même si on le demande qu'il soit fini au mois de novembre 2025 - on en payera la moitié qu'en février 2026. Est-ce que c'est possible juridiquement ?

Antoine MONTENON : Juridiquement, selon l'avancée du marché, selon la mission, on peut dire le paiement il sera à la fin de chaque mission et ça permet d'avoir un bout en 2026. Ce qui est intéressant, là, dans ce qu'on est en train de faire, c'est que, comme l'appel d'offres, on essaie de le finir pour le publier avant fin 2024, ça veut dire qu'on aura déjà les ordres de prix pour le DOB de l'année prochaine. En tout cas, on essaie de faire ça. Je ne garantis pas, mais en tout cas on essaye. Donc clairement, dans le vote du budget, là on aura les prix définitifs donc ça permettra d'avoir une visibilité un peu plus claire. Mais voilà, on préfère vous avertir. Attention, potentielle augmentation de la cotisation à venir, je dis bien potentielle.

Georges ROCHETTE : On s'en doutait un peu.

Antoine MONTENON : J'avais déjà un peu préparé le terrain la dernière fois. Voilà, un peu sur ça. Après, comme vous le voyez et je reviens sur le calendrier que vous avez, j'imagine, en tête par cœur, le choix du site est fondamental, c'est à dire que 95 % de ce que vous voyez là, il faut d'abord avoir retenu un site. Et donc ça, c'est un travail qui est en cours et qui doit être en tout cas le plus rapide possible. Si le foncier et le lieu précis est choisi fin 2025, vous pouvez déjà décaler tout de deux ans à peu près. Voilà. Et ça me donne une super introduction pour parler de la concertation préalable.

François DRIOL : J'y pensais, trop fort !

Antoine MONTENON : Donc parler de concertation préalable volontaire dont je vais vous donner les aspects juridiques. Le travail qu'on a commencé à avoir là-dessus, mais aussi l'idée c'est d'avoir votre avis justement sur voir vraiment comment vous, de par vos expériences et votre fonction actuelle de relation directe avec le citoyen, comment est-ce que vous voyez cette concertation ? Quelles sont les idées que vous auriez pour que nous on aille dans le meilleur détail possible.

François DRIOL : En insistant sur le mot volontaire. On est bien dans la stratégie politique et non pas politicienne, mais donc on n'est pas dans une application réglementaire ou technique. Là, la question est vraiment de se poser comment on avance à visage découvert ? Comme je pense qu'aujourd'hui on doit arriver à le faire dans notre société, même si on peut douter de la maturité d'une partie de nos administrés, nos concitoyens, un de leur maturité, deux de leur objectivité. Et malgré tout, on ne peut pas avancer sur ce dossier en catimini et arriver au dernier moment uniquement avec une concertation réglementaire. On souhaite avoir une démarche de transparence mesurée, adaptée et pour cela, on a besoin un petit peu d'échanger avec vous et de prendre votre avis.

Antoine MONTENON : Pour continuer sur ce que le président vient d'évoquer, il y a des aspects

légaux sur cette concertation pour qu'elle soit considérée comme concertation, il y a plusieurs éléments officiels à suivre. Attention, ce sont des éléments légaux. Je vous donne l'exemple. Il faut en tout cas publier le fait qu'il y aura une concertation quinze jours au minimum avant la concertation. Mais après, si on fait le lien avec les journaux communaux intercommunaux, il faut prendre un petit peu plus de marge. On va dire ça comme ça. Voilà, on va dire les éléments légaux. Je ne vais pas du tout rentrer dans le détail, ce n'est pas le but, mais en tout cas, savoir, comme François Driol vient de le dire, c'est non obligatoire mais très souhaitable, très souhaitable pour avoir une bonne acceptation du public. Et plusieurs cas de figure ont montré en tout cas que c'était vraiment souhaitable. Après voilà, il y a beaucoup d'autres éléments à prendre en compte, bien sûr et ça facilite grandement l'enquête. L'enquête publique, par contre, elle totalement obligatoire dans le cadre de l'autorisation environnementale future. Et ça permet de réduire aussi la taille de l'enquête publique. Alors là, je vais reprendre en fait, finalement, les principes de concertation et également les benchmarks. Il y a une étude qui avait été faite pour le compte du SYDEMER par Rouge vif dans le cadre du CSR. C'est exactement le même concept de concertation et également de benchmark plus large sur ce qui a été fait en France ces dernières années et nos expériences aussi personnelles. Donc les destinataires de la concertation en général, c'est en premier lieu les élus du territoire, premiers à être informés. Bien sûr, ce sont les élus du territoire. Vous, vous êtes toujours tous très très bien informés et évidemment, ce n'est pas le cas de tous les élus du territoire. Des associations environnementales, associations de riverains, la population. Et il ne faut pas oublier les entreprises qui pourraient être concernées, notamment dans le cas de déchets d'activités économiques qui seraient traitées dans le cadre de l'UVE ou des réseaux de chaleur industrielle. Les objectifs principaux des concertations volontaires préalables, c'est d'informer, d'échanger autour du sujet, d'améliorer le projet et de consolider aussi les acquis qui ont déjà été proposés. Et bien sûr montrer que le territoire agit et faire que le projet soit le plus accepté possible. Là, je vais vraiment sur des généralités. Après, bien sûr, tout ce que vous allez proposer tout à l'heure va permettre d'améliorer tout, tout ce que je suis en train de vous dire. Je reste vraiment sur des généralités pour l'instant. Donc les retours d'expérience. Il faut savoir qu'une concertation a été faite en 2015 par le SYDEMER peut être certains d'entre vous s'en souviennent sur un sujet de TMB, mais voilà, en tout cas, il y a une concertation qui a été faite. Je vous le dis clairement, je ne pense pas que grand monde s'en souviennent, mais en tout cas, elle existe. L'étude Rouge vif en 2023 et le benchmark fait par Angoulême, par Toulouse qui viennent de faire leur concertation volontaire préalable. Donc c'est toujours très intéressant. Alors, quels sont les enseignements de ces quelques éléments ? Que le sujet est intéressant et intéresse mais par contre, peu de peu de gens comprennent le sujet du déchet, parce que la plupart on met dans la poubelle, ça n'existe plus, vous le savez déjà. Donc il y a vraiment un effort de pédagogie derrière, il y a très peu d'associations mobilisées sur le sujet. Je pense à Zero Waste pour ceux qui connaissent, fait partie des gens, mais c'est quand même surtout les associations de riverains, vous vous en doutez, qui peuvent se mobiliser autour de ce sujet. Les craintes principales sont l'impact environnemental et le choix du site. Pareil, vous vous en doutez. En tout cas, c'est toujours bien de le voir. Là c'est déjà un peu plus au niveau local. Il y a encore un ressenti, dans l'exemple où l'UVE serait construite par exemple sur le territoire de l'Ondaine - c'est un exemple potentiel - il y a encore un ressenti négatif qui est fort des habitants sur le sujet. Donc c'est un levier qui peut être intéressant. On réduit l'enfouissement pour mettre en place une valorisation énergétique. Et vraiment, même si l'odeur a fortement réduit au niveau de Borde Matin par rapport à il y a quelques années, il y a encore une psychologie qui n'est pas négligeable. Toujours le principe de c'est génial votre projet, mais ne mettez pas chez moi, ça je ne vais pas vous refaire le speech. Et quelques points intéressants aussi. Il y a souvent quelque chose que je qualifie de quelques éléments perturbateurs. Voilà, vous avez sûrement des noms de chez vous qui, on va dire, vont tout faire pour démonter le projet. Mais attention, ce ne sont pas ces éléments qui

représentent l'ensemble des citoyens. Et ça, c'est quelque chose à prendre en compte, notamment dans le bilan de la concertation. Voilà la question comment faire pour que cette concertation ait vraiment un intérêt ? Et ça, c'est pour ça qu'il y a aussi besoin de cet échange. Sur la base des benchmarks, je peux vous donner ces éléments, mais vous aurez, j'imagine, un avis complémentaire sur le fait de penser à tous les publics et en premier lieu les élus. J'en ai déjà parlé. Que chacun puisse contribuer, s'exprimer et avoir une posture d'écoute. C'est quelque chose qu'on voit fortement dans les benchmarks. Si le citoyen, on lui impose quelque chose, évidemment les associations de riverains et autres, et bien même si le projet fondamental est intéressant, ils auront eu l'impression de ne pas avoir pu influencer ce projet. Et là, dans ce cas-là, on se prend des levées de boucliers très importantes par rapport au projet et ce qui serait bien sûr dommageable. Après, bien sûr, la question est de trouver le juste compromis entre ce que le territoire veut faire et la posture du territoire. A quel niveau le citoyen peut influencer la démarche ? Un point qu'on oublie souvent la bonne organisation entre les techniciens locaux est fondamentale pour que la communication, notamment, se fasse de la meilleure des manières. Et un point aussi que l'on voit souvent, c'est que souvent, les atouts pour les territoires, on les entend en deuxième temps. Or, justement, on verra ça tout à l'heure sur les éléments de langage à mettre en place. Il y a beaucoup d'atouts pour le territoire de mettre en place une unité de valorisation énergétique. Il faut vraiment insister fortement sur ce sujet. Après, je vais continuer bien sûr sur ces éléments de langage et autres. Est ce qu'il y a peut-être des éléments auxquels vous pensez, là, tout de suite, qui permettraient à ce que la concertation fonctionne au mieux sur le territoire ?

François DRIOL : Effectivement, on a réfléchi sur les éléments de langage que nous devons partager, essayer de partager, de manière à ne pas aller à la rencontre de nos collègues élus et de toutes les personnes qui ont été énumérées en ordre dispersé. Mais qu'il y ait une démarche du comité syndical, des membres du comité syndical, du SYDEMER de manière à ne pas être trop directif. Voilà, ça nous paraît intéressant que vous soyez un petit peu dans la réaction spontanée par rapport à ça, ne serait-ce que parce que vous êtes des élus qui sont susceptibles d'être interpellés, des administrés qui sont susceptibles d'être interpellés. Vous devez, vous pouvez, être dans la réflexion, de dire l'aire de proximité, ça peut être près de chez vous. Mettez-vous tous dans la tête que l'UTVE peut s'installer à moins de 600 mètres de chez vous. Et donc en vous mettant dans cette position, c'est plus facile d'anticiper sur les réactions qu'on va avoir. On vous renvoie un peu la balle.

Bernard CHAVEROT : Il y a, me semble-t-il, quelque chose qu'on ne met pas assez en avant, c'est que, en fait, chacun produit des déchets et que les élus en place ont pour rôle de trouver une solution à ces déchets. Les solutions, à mon sens, il y en a trois, c'est de les envoyer très loin chez le voisin. C'est quand même pas très intelligent et ça coûte cher. La deuxième, c'est les enfouir. Et nous, on a une solution sans problème mais qui coûte très très cher et qui satisfait pas les riverains locaux. Et qui n'est pas pérenne, en plus. Et puis la troisième, c'est de trouver une solution avec une UVE, c'est à dire brûler les déchets, pour en faire quelque chose et trouver la meilleure solution locale. Enfin, je trouve qu'on ne met pas peut être assez en avant le fait qu'on est tous un peu responsables de ces déchets qui arrivent quelque part.

Pierre DREVET : Et puis les incinérateurs, c'est plus comme avant. Ça change complètement parce que tout le monde se met en place en forçant l'incinérateur, on brûle tout et n'importe quoi, alors qu'aujourd'hui il y a un mode opératoire qui est très strict.

Nicole PEYCELON : Dans le prolongement de ce que vous venez de dire, je pense que dans la concertation peut-être - vous ne l'avez pas écrit, mais je pense que c'est intuitif - il y aurait peut-être

déjà une première partie d'information, parce que, comme vous venez de le dire, nous ici, on est relativement au fait de la problématique de ce que vous venez de dire, monsieur Chaverot, c'est à dire faire comprendre aux élus et à tout le monde...

François DRIOL, C'est le premier mot : objectif informer.

Nicole PEYCELON : Ah oui informer j'avais pas vu. Mais vraiment informer sur la problématique du traitement. Avant même de dire qu'il faut mettre une UVE, c'est de dire que le déchet, ça ne se limite pas au fait qu'on met dans la poubelle quoi. Voilà, et ça rejoint ce que vous venez de dire. Ça demande parfois par contre beaucoup de temps parce que c'est pas évident, mais déjà faire comprendre qu'il est de toute façon incontournable d'aller vers. Et après on a la consultation sur l'implantation et sur tout ça. C'est inhérent mais oui, je n'avais pas vu.

François DRIOL : Ça va demander du temps, ça va demander beaucoup d'abnégation. Faut pas se faire d'illusions, on va être confrontés à des gens qui nous demandent de l'écoute mais qui ne nous en apporte pas.

Nicole PEYCELON : On est d'accord.

François DRIOL : Je vois bien ce qui se passe actuellement avec le changement des modalités de collecte des déchets. J'ai expliqué à tout le monde qu'on fait ça pour éviter de voir dériver les dépenses. C'est les mêmes qui se plaignent du coût de la vie, c'est les mêmes qui se plaignent qu'ils payent trop d'impôts, mais ils veulent pas participer à la maîtrise de l'évolution des dépenses et à la réduction du recours à l'impôt. Et donc leur réaction, c'est pas de dire ouais, ça m'intéresse, expliquez-moi, c'est vachement bien ce que vous faites, c'est puisque vous me faites chier, je vais tout jeter par la fenêtre. Donc on y aura droit à ça. A titre personnel, je commence à me blinder un peu, ça m'émeut pas plus que ça. Et après, il faut aussi qu'on soit en capacité de le dépasser parce que c'est encore une fois très très critique à l'égard des réseaux sociaux. Mais il suffit qu'il y ait 20 abrutis qui, dont la moitié, sous le couvert de l'anonymat, s'expriment et se déchaînent pour que d'autres relayent, amplifient. Mais au bout du compte, ça reste quand même une cinquantaine d'abrutis sur une population de 630 000 habitants.

Yannick JARDIN : C'est ça qui est difficile en tant qu'élus. C'est qu'on entend que les gens qui critiquent. Les gens qui trouvent ça bien, on ne les entend pas. Et ils sont majoritaires pourtant.

François DRIOL : Je sais que vous êtes sensible à mon propos parce que finalement, on le vit dans tous les domaines. On le vit dans tous les domaines. Le not in my backyard on le trouve dans tous les domaines aussi. Moi, ça fait plusieurs fois ces derniers jours, j'y fait référence. On a mis en place une petite zone bleue dans notre centre bourg dans Andrézieux pour faciliter l'accès aux commerces. Parmi ceux qui se sont manifestés, qui ont manifesté leur opposition, il y a des commerçants. Évidemment, c'est à tomber par terre. C'est comme ça. Mais à un moment, il faut absolument qu'on le fasse. On va le faire. Bon alors on est en connaissance de cause maintenant je pense malgré tout que si on ne faisait pas de concertation préalable volontaire, on démontrerait qu'on n'a pas la conscience tranquille. Donc on aurait tort. Il faut qu'on le fasse, il faut qu'on le fasse avec abnégation et peut-être une certaine résignation sur le retour qu'on va en avoir. On a fait une concertation publique sur la mise en place du RLPI, le règlement local, publicitaire, intercommunal. Je n'oublierai jamais la réunion publique qu'on a eue à Andrézieux-Bouthéon. Il y avait deux administrés. De mémoire, on devait être sept élus et cinq techniciens pour deux administrés. Et après la réunion publique, plus personne ne nous en a jamais parlé et le jour où on a promulgué le RLPI, ils sont venus les uns après les autres. Oui, mais moi, mon enseigne, moi mon affiche, moi, mon métier de fabrique des enseignes, et bien il fallait venir. Bon, c'est comme ça, on va pas refaire le monde, c'est comme

ça. Donc on va le faire. C'est vrai qu'elle ne m'a pas marqué la concertation citoyenne pour 2015. Pourtant, j'habitais sur la commune, elle n'a pas été tonitruante.

Nicole PEYCELON : Je crois que c'est ça aussi, qu'il faut faire connaître la concertation.

François DRIOL : Il faut qu'on le fasse. Il faut qu'on soit en capacité de présenter un bilan de cette concertation citoyenne. On le voit bien, il y a eu encore un échange, je ne sais plus si c'est hier soir au bureau précédent de Saint-Etienne Métropole. Je crois que c'est sur la gestion de l'eau ou des eaux usées, je ne sais plus. Il y a des maires qui disent on n'a pas été consulté. Si, il y a eu des réunions, des groupes de travail. Toi, tu n'as pas su. Ça t'a échappé. L'information t'a échappée. Donc si après, dans la mesure où on est capable de présenter un bilan de concertation, on aura la conscience tranquille, on aura fait ce qu'on pourra. Malheureusement, on entendra plus les grandes gueules que les gens qui réfléchissent. Les gens qui réfléchissent, ils réfléchissent en silence.

Fabrice BOUCHUT : C'est souvent ce qu'on dit. La vérité prend un escalier, le mensonge prend l'ascenseur.

Pierre DREVET : Les trois objectifs qui sont marqués, là, il y a ça, c'est sûr qu'il y a un travail important à faire, mais il manque un objectif. C'est une fois que le site sera trouvé. Là, ça va être important qu'il soit accepté à l'endroit, au niveau de proximité.

Yannick JARDIN : Il y en a qui vont se dire c'est bien, c'est bien un gain écologique, environnemental, durable.

François DRIOL : Oui, surtout que dès le départ, on va leur dire que c'est pas chez eux.

Yannick JARDIN : Pour ceux qui vont habiter à côté du futur site, leurs inquiétudes ne seront pas les mêmes.

François DRIOL : C'est bien pour ça que c'est bien pour ça que le premier paragraphe, il est important, qui est sensible. Bon, je pense qu'il faut qu'on cible tous les élus du territoire pour que pour eux, il n'y ait pas d'effet de surprise. Autant que possible, autant qu'ils s'y intéressent. Il ne faut pas qu'ils soient pris par revers les élus du territoire. Les associations environnementales si possible mais jusque-là, pour moi, ça me paraît facile. Après les associations de riverains, c'est pour ça que là il ne faut pas aller trop vite non plus parce que on avait combien ? 38 sites au départ ? Il ne faut pas qu'on rencontre les riverains des 38 sites. Donc il faut qu'on avance aussi dans notre projet et qu'on le resserre. Et puis après la population dans son ensemble. Oui, je suis d'accord avec toi, ça va nous coûter de l'argent, mais ça va nous compliquer la vie. On s'est toujours vendu l'extension de consignes de tri en disant que ce serait facile à mettre en place parce que ça facilitait la vie aux gens, là les déchets ça va rien changer pour eux a priori. Donc dans l'ensemble, maintenant donc la population dans son ensemble, elle m'inquiète pas plus que ça, si ce n'est qu'on va réveiller des dégoûtés. Et puis les entreprises, elles sont là, effectivement, moi, je dirais à trois niveaux. Les entreprises d'abord parce qu'on a toutes les entreprises qui nous reprochent de les virer de nos déchèteries, de dire nous, on s'occupe des déchets ménagers, démerdez vous avec vos déchets. Je pense qu'il faut qu'on fasse en sorte d'aller un peu leur faire passer le message qu'ils doivent se sentir concernés. Il y a des entreprises qui peuvent être partenaires du dispositif plus ou moins directement. Et puis il y a les représentants des entreprises qui pour certains se plaignent qu'on n'investit pas assez, qu'on ne les fait pas assez travailler. C'est un projet à 260 millions. Il va falloir

qu'ils l'entendent et il va falloir qu'ils le soutiennent. Quand je vois l'investissement qu'ils ont pour un projet à 20 millions, j'imagine bien que là, ça va être encore plus fort. Donc ça nos cibles, je dirais presque elles sont naturelles. La difficulté, ça va être les associations de riverains. Parce que, ça aussi, c'est une dérive de notre société, c'est que des associations de riverains, on n'en a pratiquement plus et à la place, on a des collectifs de riverains. Et alors là, il faut se les farcir parce que c'est pratiquement individu par individu. Donc pour moi, ça va être ça la plus grande difficulté, c'est de trouver des interlocuteurs valables, représentatifs des riverains. On retrouve la même chose dans le dialogue social. Mais d'un autre côté, il y aura informer et changer, améliorer, consolider. Moi j'aurais presque écrit désamorcer parce que tous les pétards qui vont péter à ce moment-là éclateront plus après. Donc faut pas hésiter non plus à y aller et à faire réagir.

Fabrice BOUCHUT Sur les 38 sites, ça s'est déjà restreint à cinq ou six ?

François DRIOL : Alors on peut aborder le sujet. On n'est plus à 38. Aujourd'hui, on a un site qui tient la corde. Je pèse mes mots. Il est complètement approprié. Pour lequel on a choisi de rester dans une relative confidentialité parce qu'il tient la corde, mais il risque d'être pas possible et donc je ne veux pas déclencher des réactions si au bout du compte il n'est pas possible parce qu'on aura dépenser de l'énergie à répondre, à faire face à l'effervescence alors qu'au bout du compte il ne sera pas faisable. Donc aujourd'hui, tant que sa faisabilité n'est pas confirmée, je ne souhaite pas en parler. Maintenant on a un site, on a un deuxième site en réserve. Lui c'est moins confidentiel parce que c'est déjà un site qu'on avait réservé pour accueillir l'usine de TriValLoire qu'on n'a pas utilisé puisque TriValLoire a été installé à Firminy. Donc il est en limite entre Saint-Etienne et Roche-la-Molière. Bon, ça reste notre joker de luxe. Je vais le décrire comme ça. Et puis sur les 38 sites, il y en a encore deux ou trois qui restent envisageables et qui sont, je dirais, moins favorables. Donc, on va avancer sur ces pistes. Si le site qui tient la corde s'avère impossible, ça va nous faciliter la lisibilité. Et à l'inverse, si celui qui tient la corde s'avère faisable, alors on pourra commencer un petit peu justement à faire du testing sur les échos que ça déclenche.

Fabrice BOUCHUT : Et on saura en 2025 ?

Alexandre BREUIL : La dernière diapo, c'est sur le calendrier très optimisé de la concertation. Et en fait, nécessairement, lorsqu'on lance la concertation, il faut qu'on soit clair sur le ou les sites envisagés pour implanter une UVE.

François DRIOL : Si on se le fait à l'envers, l'objectif c'est d'avoir fini au premier semestre 2025. Et si on veut avoir fini au premier semestre 2025, autant se mettre de la pression en disant 30 avril au lieu du 30 juin, ça nous permet de dériver de deux mois, ça nous laisse notre coefficient de sécurité. Deux mois sur un semestre, c'est quand même 30 % de coefficient de sécurité. Et puis après, effectivement, il faut qu'on déclenche le plus vite possible. Donc pour déclencher le plus vite possible, et bien effectivement, il faut que d'ici 2025, on ait resserré - j'ai horreur de cette formule - le champ des possibles.

Antoine MONTENON : Je vais quand même ajouter - je ne vais pas remettre tout le tout le PowerPoint, là, le temps est quand même très très limité. Donc les éléments de langage, on en a déjà un peu évoqué, mais on pourra évoquer quelques éléments, mais c'est surtout juste à savoir qu'il y a déjà une déclaration d'intention, une première version, qui a été rédigée par mes soins en l'occurrence, qui a déjà été partagée avec les techniciens. Et justement dessus, on va apporter les éléments que vous venez d'apporter, là, tout de suite. Donc, on est encore en version ébauche. Et

notamment le sujet de bien reposer le sujet. Qu'est-ce que le traitement des déchets ? Qu'est-ce que ça apporte ? C'est toute la première partie. C'est un bon tiers de la déclaration aujourd'hui.

Alexandre BREUIL : Précise que c'est que la déclaration d'intention

Antoine MONTENON : Pardon, la déclaration d'intention, c'est le document légal version long format, qui permet vraiment de parler de tous les tenants et les aboutissants, et notamment qui définit quelle est la place de la concertation dans le débat et sur quoi les citoyens, les contributeurs ont le droit de contribuer ? C'est ça que ça veut dire. C'est une obligation légale. Ce sera accompagnée, vous le voyez, dans le contenu d'un document synthétique justement, plutôt à vocation des décideurs. Si les gens veulent aller plus loin, ils iront plus loin, il n'y a pas de souci. La déclaration d'intention, le document détaillé, c'est 35-40 pages. Le document synthétique, c'est deux pages maximum. Sachant que tout sera disponible bien sûr sur le site internet du SYDEMER. Voilà, ce sera quand même le site qui permettra de mettre tout le monde plutôt que de mettre sur le site de chacune des EPCI, ça risque d'être compliqué. Tout le monde va sur le même site. Contribuer sur le même site, c'est le plus simple.

Yannick JARDIN : Quand vous parler de site, donc ça sera public ?

Antoine MONTENON : Absolument. Voilà. Et après ? La question qui est importante, c'est sur quoi les citoyens, en tout cas les contributeurs, peuvent contribuer. C'est un vrai sujet. S'il y a un seul lieu à la fin, le choix du lieu il n'y aura plus la possibilité de le faire. Par contre, il y en a plusieurs là, dans ce cas, ça peut être un des sujets. Mais on sait que dans les quelques benchmarks qu'on a fait, on sait que, même si le site est pertinent, ça peut tendre quelques personnes. Je préfère tout de suite vous avertir. Et après, il y a aussi la question autour du dimensionnement des types de flux. Certes, on ne pourra pas aller dans tous les détails techniques, c'est pas possible parce que là ça commencerait à être complexe. Mais en tout cas, par exemple, dire ok, je veux que tous les déchets soient traités sur place avec toute la production énergétique qu'il y a derrière. Ou bien non, on préfère quand même évacuer. C'est un vrai sujet. C'est un sujet politique, bien sûr, en premier lieu, mais c'est un sujet où le citoyen peut être consulté. C'est tout à fait envisageable. Donc moi, je vous donne le champ des possibles. Le type de valorisation énergétique. C'est d'ailleurs un débat qui a eu lieu au sein du SYDEMER il n'y a pas si longtemps. Tout électrique, chaleur avec, chaleur urbaine, chaleur industrielle. Il y a des intérêts économiques et financiers qui rentrent derrière. Tous ces éléments-là doivent être posés. Est-ce que le citoyen a un élément de contribution possible ou pas ? Voilà, là je vais très très vite sur tout ce sujet.

François DRIOL : La grille d'éléments de langage convenu qu'on partagera, qu'on vous proposera, on n'a rien inventé. Elle porte sur la définition du pourquoi, pourquoi on fait ça, pourquoi on va dans cette direction. Entre les obligations réglementaires, les obligations morales, les obligations politiques au sens généraliste du terme. Elle essaiera de formaliser les avantages qu'on peut et qu'on doit mettre en avant. Où est le progrès ? Ce qui sous-entend l'intérêt de faire les choses, mais donc le pourquoi, ce qui a déclenché la réflexion, où est le progrès, ce qui permettra au bout du compte d'améliorer les choses. Et puis ce qu'on s'efforcera aussi de mettre en avant, c'est la gestion des inconvénients. C'est bien beau de décrire les avantages, mais forcément, il y aura des inconvénients corrélés. Parfois c'est le négatif de l'avantage les inconvénients. Donc il faudra évidemment qu'on donne quelques éléments de gestion des inconvénients, ça me paraît important. Et puis enfin, c'est pas le moindre item, mais je pense aussi qu'il faudra qu'on explique à tout le monde, contrairement aux apparences - parce que j'ai peur que ce soit une apparence - on n'invente rien, c'est à dire des incinérateurs, des UTVE, il y en a déjà 600 en France et il y en a même sur notre territoire. Je prenais cet exemple tout à l'heure avant qu'on commence, mais pendant des années, quand on passait

devant l'usine de traitement des eaux usées de Ratarieux, on était gênés par une odeur pestilentielle. Cette odeur progressivement aujourd'hui elle a disparue. Bon nombre de jeunes l'ont oubliée d'ailleurs. Et il se trouve que derrière l'usine de Furania, il y a un incinérateur qui brûle les boues de la station d'épuration dans la plus grande discrétion. Personne ne s'en rend compte parce qu'il n'est pas visible de l'autoroute quand on passe devant, qu'il émet peu de fumées, qu'il n'émet pas d'odeur et que du coup, ce qu'on va faire, c'est quelque chose comme ça. Sauf que ce sera plus moderne, sauf que ce sera beaucoup plus grand évidemment, et que forcément, ce sera plus difficile de le cacher derrière une haie. Mais on va essayer de mettre en avant qu'on n'invente rien et puis voilà. Et puis on s'efforcera du coup de bénéficier du retour d'expérience. On nous a proposé il n'y a pas longtemps des témoignages de gens qui ont subi l'arrivée d'un incinérateur et qui aujourd'hui ne s'en plaignent pas. Je vais vous garantir que si on peut faire venir quelqu'un comme ça, à une réunion publique sur notre territoire, on le fera venir. Et s'il faut lui payer son déplacement, ça se rajoutera aux 500 000 € de l'AMO mais on lui payera son déplacement. Je pense que l'on trouvera. Bon voilà, on va la mettre en forme cette grille d'éléments de langage et on la partagera avec vous si vous le voulez bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions qu'on a souhaitait aborder nous ?

Antoine MONTENON : Au niveau des plannings. Pour les prochains comités syndicaux. Et donc normalement vous avez reçu des invitations sur Outlook sur les prochaines dates. Ça avait déjà été évoqué la dernière fois. Si mes souvenirs sont bons, c'est le 17 janvier, le prochain et celui d'après, ça doit être mi mars, le 21. Donc normalement, vous avez reçu les invitations Outlook si vous ne les avez pas reçues.

Alexandre BREUIL : 17 janvier, 21 mars.

François DRIOL : On aura sans doute des communications, mais la réunion, la prochaine réunion ce sera le 17 janvier. Bien entendu, sauf événement particulier. On se réserve quand même cette possibilité. Je ne sais pas, s'il y a une dissolution.

Philippe ARIES : Il va falloir qu'on se décide sur les scénarios. Il y en a deux trois qui nous ont été présentés. Pour pouvoir calculer après ou pour préparer les études préalables.

Antoine MONTENON : On parle de scénarios d'UVE ?

Alexandre BREUIL : Non, sur le transfert de compétence.

Antoine MONTENON : Sur le transfert ? Oui, tout à fait. Et justement dans les points préalables aux études préalables, j'ai envie de dire, il y a le choix du site qui en fait partie. Ça c'est le premier sujet. Et également savoir si la compétence est transférée, à quel niveau, elle est transférée. Voilà.

Nicole PEYCELON : Pour le site, ce sera en janvier.

François DRIOL : Ah si c'est pas le choix, en janvier, c'est la pointe de l'entonnoir.

Nicole PEYCELON : Oui, pour tenir le calendrier de concertation en fin d'année.

François DRIOL : J'espère bien être à la pointe de l'entonnoir en janvier, dans deux mois.

Nicole PEYCELON : Et C'est demain. C'est demain. Le mode de concertation, c'est bien le modèle de réunion publique que vous avez à l'esprit ? C'est pas une concertation sur internet ?

François DRIOL : On en fera au moins deux.

Nicole PEYCELON : Les deux, mais il faut aussi des réunions publiques. Parce que sinon, il y a toute une population qui n'ira jamais sur le site du SYDEMER

François DRIOL : Et à l'inverse, il y en a qui ne viendront jamais aux réunions publiques.

Nicole PEYCELON : Bien sûr, on est d'accord.

François DRIOL : Parce que, je ne sais pas à Saint-Etienne, mais la moyenne d'âge des réunions publiques... Donc on essaie de toucher un maximum de gens. Donc il faut utiliser plusieurs médias, plusieurs supports. Merci à tous pour votre généreuse participation. Bonne fin de journée. Bon week-end, bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 12h06.

Monsieur François DRIOL

Président,

Monsieur Julien DUCHE

Secrétaire de séance,